

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE CADARACHE

Assemblée générale du 28 avril 2016 Saint-Paul-lez-Durance – Château de Cadarache

Convocation en date du 6 avril 2016 (courriel).

Ordre du jour :

- Retour d'expérience de l'exercice nucléaire de 2015 ;
- Campagne PPI de Cadarache ;
- Approbation du Rapport d'activité 2015 ;
- Approbation des comptes et du Rapport financier 2015 ;
- Remplacement de Mme Boutonnet au Conseil d'administration (Collège des Associations) ;
- Questions diverses.

Présents :

- Mme BAGOUSSE, Communauté du Pays d'Aix
- M. BEAUMONT, Staff Committee d'ITER Organization
- M. BIANCHI, Syndicat CFTC
- M. BONNET, Directeur du CEA Cadarache
- Mme BORGIA-LAMURE, CEA Cadarache
- Mme BOUDIER, journaliste Var Matin
- M. BRES, Adjoint au Maire de Manosque, DLVA
- Mme BROCHIER, Association FNE 04
- Mme BROSSAT, Chargée de communication de la CLI
- M. BRUNEL, CEA Cadarache
- M. CIPRIANO, Conseiller municipal de Rians
- M. COLETTI, Expert Risques
- Mme DAILCROIX, Expert communication
- M. DAMIENS, Adjoint au Maire de Corbières
- Mme DEMOISY Carole, Association CDEJP
- M. FOURCAUD, Secrétaire Général de la CLI
- M. HANNECART, Association FNE 84

- M. HUGOU, Maire de Saint-Julien-le-Montagnier
- M. JUAN, Adjoint au Chef de la division de Marseille de l'ASN
- M. LE REST, représentant du personnel Organisation internationale ITER
- M. LOMBARD, Commune de Ginasservis
- M. MAILLIAT, Expert Sûreté nucléaire
- Mme MARCEL, Association FARE Sud
- Mme MARCILLAT, service communication ITER Organization
- Mme MASSET, Adjointe au Maire de Jouques
- M. MERCIER, Syndicat CFE-CGC, Trésorier de la CLI
- M. NATTA, Maire de Beaumont-de-Pertuis
- Mme NOE, Adjointe au Maire de Vinon-sur-Verdon
- M. PETIT, Chef du SIRACED-PC, Préfecture de région
- Mme PHILIP, Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
- Mme PINGUET, Conseillère municipale de Beaumont-de-Pertuis
- M. PIZOT, Maire de St Paul-Lez-Durance
- M. POURTAİN, Directeur adjoint de CYPRES
- M. RETOUX, Chargé de Défense et de Sécurité Civile, Préfecture de région
- M. ROBERT, Adjoint au chef du SIRACED-PC, Préfecture de région
- Mme RODRIGUEZ-RODRIGO, Organisation internationale ITER
- Mme SAEZ, Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône, Présidente de la CLI
- Mme TELLIER, Association FNE 04
- Mme TESTE, Conseil Départemental Bouches-du-Rhône, Direction Environnement
- M. THYS, Association FNE 83
- Mme VINCENDEAU, Conseillère départementale du Var
- M. VIREY, Association CLCV PACA
- M. VITELLI, Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie PACA
- M. WELLHOFF, Association CDEJP

Excusés :

- M. AUBERT, Député de Vaucluse
- Mme AUGÉY, Conseillère régionale
- Mme BRENOT-ROSSI, Ordre National des Médecins
- M. CHAMPARNAUD, Syndicat CGT
- M. DUFAUT, Sénateur de Vaucluse
- M. MIRON, Conseiller métropolitain Métropole Aix-Marseille Provence
- M. MONTOYA, Adjoint au Maire de Gréoux-les-Bains
- M. PERRIN, Conseiller départemental des Bouches-du-Rhône
- M. PINATEL, Syndicat FO

- M. POCHITALOFF, Syndicat SPAEN-UNSA
- Mme REAL, Syndicat CFDT
- M. REIG, Expert Fusion
- M. RUAS, Conseiller municipal de Marseille

PROCES-VERBAL

Mme Saez, *Présidente de la CLI* :

Je vous propose de commencer la réunion.

Je remercie tout d'abord M. Bonnet, Directeur du Centre CEA de Cadarache, de mettre à notre disposition cette belle salle du concile, particulièrement agréable et bien équipée.

Je salue également M. Petit, représentant de la Préfecture, et ses collaborateurs, Mme Philip, représentante de la Sous-préfecture d'Aix-en-Provence, M. Juan, représentant de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, Mme Rodriguez-Rodrigo, représentante de l'Organisation Internationale ITER, et M. Pourtain, Directeur adjoint du CYPRES, qui devrait nous rejoindre.

Je vous signale que j'ai été informée de la nomination de M. Jacques Vayron à la direction de l'Agence ITER France, après le départ à la retraite de M. Pamela. M. Vayron était auparavant Directeur du Centre CEA de Saclay, dans la région parisienne. Il devrait nous rejoindre pour le repas. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre région et je souhaite que nous ayons avec lui d'aussi bonnes relations qu'avec M. Pamela.

Je vous rappelle, mesdames et messieurs, l'ordre du jour de la réunion :

- retour d'expérience de l'exercice nucléaire de 2015 ;
- campagne PPI de Cadarache ;
- approbation du Rapport d'activité 2015 ;
- approbation du Rapport financier et des comptes 2015 ;
- remplacement de Mme Boutonnet au Conseil d'administration ;
- questions diverses.

Vous avez reçu le dossier de la réunion. Pour ceux qui ne l'auraient pas pris, Mme Brossat en a quelques-uns à disposition.

Je vais maintenant demander à M. Fourcaud de faire l'appel pour vérifier le quorum.

M. Fourcaud, *Secrétaire général de la CLI* :

AUBERT Julien	Excusé
AUBERT Roland	Absent
AUGEY Dominique	Pouvoir à Mme SAEZ
BEAUMONT Bertrand	Présent
BRENOT-ROSSI Isabelle	Pouvoir à Mme SAEZ
BROCHIER Janine	Présente
CHAMPARNAUD Alain	Pouvoir à M. MERCIER
CHATARD Hervé	Absent
CHAUD Christophe	BLANC Patrick, suppléant, présent

CIPRIANO Marc	Présent
COLETTI François	Présent
DAILCROIX Brigitte	Présente
DAMIENS Gilles	Présent
DUFAUT Alain	Pouvoir à Mme SAEZ
ESMIOL Frédéric	Absent
FALCO Hubert	Absent
GAULARD Jean-Pierre	Absent
HANNECART Etienne	Présent
HUGOU Emmanuel	Présent
JOISSAINS Sophie	Absente
LEVY Geneviève	Absente
LOMBARD Gilles	Présent
LOVISOLO Jean-François	Absent
MAILLIAT Alain	Présent
MARCEL Chantal	Présente
MARTINOT Georges	THYS Jean-Paul, suppléant, présent
MASSEY Jean-Marie	Absent
MERCIER Patrick	Présent
MIRON Bernard	Pouvoir à Mme SAEZ
MONTOYA Jean-Pierre	Pouvoir à Mme NOE
NATTA Jacques	Présent
NOE Maïté	Présente
PERRIN Jean-Marc	Pouvoir à Mme SAEZ
PICAZO Jean-Michel	Absent
PINATEL Frédéric	Pouvoir à M. MERCIER
PIZOT Roger	Présent
POCHITALOFF Pierre	Pouvoir à M. PIZOT
RAILLE Véronique	Absente
REAL Juliette	Excusée
REIG Javier	Pouvoir à M. MAILLIAT
REYNES Bernard	Absent
REYNIER Louis	VINCENDEAU Séverine, suppléante, présente
ROUMANIE Xavier	PINGUET Ghislaine, suppléante, présente
ROUGIER Jacques	MASSET Claude, suppléante, présente
ROUX Jean-Yves	Absent
RUAS Julien	Pouvoir à M. PIZOT
SAEZ Patricia	Présente
SAUVAN Gilbert	Absent
VIREY Pierre	Présent

VITELLI Michel Présent

WELLHOFF Maurice Présent

Il y a 35 membres présents et représentés, et le quorum est de 25. Je vous remercie.

Mme Saez :

Le quorum étant réuni, nous pouvons valablement délibérer.

Pour faciliter l'établissement du procès-verbal de la réunion, je demande à toutes les personnes qui interviendront d'allumer son micro avant de parler et de se présenter.

Avant de commencer avec le premier point de l'ordre du jour, il nous faut approuver le procès-verbal de notre dernière réunion du 12 novembre 2015.

Celui-ci vous a été communiqué par courriel.

Y-at-il des observations sur le procès-verbal ? Aucune observation, donc je vous propose, mesdames et messieurs, d'approuver le procès-verbal.

Résultats du vote :

- **Nombre de voix pour : 35**
- **Nombre de voix contre : 0**
- **Nombre d'abstention : 0**

Délibération 1 : Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 novembre 2015 est approuvé.

Mme Saez :

Je vous remercie et je vous invite, mesdames et messieurs à passer au 1^{er} point de l'ordre du jour.

1. RETOUR D'EXPERIENCE DE L'EXERCICE NUCLEAIRE DE 2015

Mme Saez :

Comme vous le savez, mesdames et messieurs, un exercice de crise a été organisé à Cadarache par le Préfet des Bouches-du-Rhône le 23 juin 2015. M. le Préfet avait bien voulu nous associer à la préparation de cet exercice et plusieurs membres de la CLI – Mme Brochier, M. Coletti, Mme Dailcroix et M. Mailliat – ont pu assister à l'exercice depuis différents points d'observation. Les acteurs de cet exercice – Préfecture des Bouches-du-Rhône, Autorité de Sûreté Nucléaire et CEA Cadarache – ont bien voulu accepter de nous présenter aujourd'hui le retour d'expérience de l'exercice et je les en remercie. Ces présentations seront faites par M. Petit, Chef du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de Protection Civile (SIRACED PC), M. Juan, Adjoint au Chef de la Division de Marseille de l'ASN, et M. Brunel, Chef de l'Unité de Communication et des Affaires Publiques de la Direction du CEA Cadarache. Je donne pour commencer la parole à M. Petit.

M. Petit, Chef du SIRACED-PC :

[Diapositives de l'intervention de M. Petit en annexe 1]

Mesdames, messieurs bonjour. Je suis le chef du service de protection civile et de sûreté à la préfecture des Bouches-du-Rhône pour le compte du Préfet Bouillon. On va vous présenter rapidement ce qui s'est passé le 23 juin. On a conduit ce jour-là un exercice d'ampleur avec l'ensemble des partenaires du secteur nucléaire – le CEA, l'ASN, l'ASND, l'IRSN, et les services locaux et les trois autres départements impactés.

Quels étaient les objectifs de cet exercice ? Ils étaient nombreux mais pour résumer, il y en avait sept :

1. Tester le dispositif prévu lorsqu'il se passe un accident radiologique tant au niveau local qu'au niveau national. Puisque vous le savez tous, quand il y a un problème sur une centrale – ce qui n'est pas le cas du CEA – ou un grand laboratoire, pour faire simple, la prise en main de l'évènement est faite au niveau local et au niveau national. Donc, tester comment ça se passe entre ces deux niveaux.
2. Tester la coordination interdépartementale et l'articulation avec l'échelon zonal. Car, en termes de sécurité civile, il y a cet échelon métier qui est à la fois en local et en national, mais en termes de sécurité civile, il y a une coordination entre les quatre départements impactés et l'échelon zonal qui est à Valabre.
3. Tester, pour l'exploitant, la capacité du Centre à gérer un évènement qui impacte simultanément ou presque simultanément, une INBS et une INB.
4. Tester, pour l'exploitant, la Force d'Action Rapide Nucléaire (FARN) du CEA qui est positionnée à Marcoule. Cela a été une première.
5. Définir la stratégie de mesure et tester le processus de remontées de ces mesures et de restitution des résultats de ces mesures. En clair, comment mettre sur pied des mesures qui soient cohérentes ? Comment les cartographier ? Et comment permettre ainsi au Préfet de prendre des décisions en termes de communication et d'information, qui sont deux sujets différents.
6. Tester la coordination entre l'ASN et l'ASND, puisqu'il y avait une INB et une INBS.
7. Tester la capacité de l'exploitant et des autorités à communiquer sur l'accident et à construire en commun une stratégie de communication.

Quels étaient les critères d'atteinte de ces objectifs ?

Les trois premiers traitent à peu près le même sujet, c'est-à-dire que c'est la qualité de remonter les informations :

- 1^{er} critère, tout d'abord, la qualité des remontées et de partage d'information entre les acteurs – acteurs locaux, acteurs nationaux, acteurs zonaux – et sur les supports cartographiques. Ensuite, la qualité de la prestation de conseil des autorités de sûreté auprès du Préfet, rôle qui a été joué en préfecture par l'ASN locale.
- 2^e critère, le partage d'information et le suivi des actions réciproques, la qualité des remontées d'information et la hiérarchisation des priorités chez l'exploitant.
- 3^e critère, il faut que toutes les remontées d'information, d'ordre, de cartographie et de mesures, soient fluides, claires et permettent à chacun des intervenants de pouvoir prendre des décisions rationnelles, en ayant prévenu l'ensemble des acteurs.
- 4^e critère, les délais de mise en œuvre des moyens, tant moyens humains que moyens matériels.
- 5^e critère, le délai de réalisation de la plume, délai de mesure dans l'environnement, visibilité sur les délais, visibilité au niveau du traitement au niveau national de restitution des résultats des mesures au Préfet, et la traduction en termes opérationnel et de communication de l'impact de ces mesures.
- 6^e critère, il était intéressant pour le niveau parisien et pour nous en local, de voir comment et dans quel délai les centres d'urgence de l'ASN et de l'ASND étaient mis en place, et leurs capacités de concertation entre eux. Cela s'est bien passé car organisé de manière un peu militaire.
- 7^e critère, le partage des informations, des éléments de langage, l'anticipation sur les interrogations des médias et la capacité à émettre un message clair et surtout pédagogique.

Ensuite, les éléments du scénario : pour aller vite, c'était un accident à cinétique rapide avec une première explosion sur une INBS, déclenchement du Plan d'Urgence Interne (PUI) dans la foulée. On

dénombrer en première main, quatre victimes. Une deuxième explosion dans une installation voisine, et là il y a un blessé grave avec contamination. Pas de rejets radioactifs de plutonium dans un premier temps. Mise en œuvre du PPI – c'est là où on rentre en jeu avec les autres – et mise à l'abri des populations. Ensuite, on a des premiers éléments préparatoires à la phase post-accidentelle qu'on a souhaité jouer, et dont je peux vous dire que c'est un volet qu'on souhaite muscler à la préfecture, mais pas uniquement pour le nucléaire d'ailleurs. On traite toujours l'accident, mais le plus compliqué ce n'est pas tellement de traiter l'accident, mais c'est de remettre en route la machine, ce qu'on appelle en terme à la mode, la résilience.

Maintenant, le bilan : ce qu'il faut retenir, c'est que l'ensemble de la chaîne des impliqués a joué. Donc l'ASN et l'ASND au niveau parisien, le CEA au niveau local et sa représentation parisienne, la Sécurité civile, avec le COGIC à Paris – c'est-à-dire l'organe qui suit, pour le compte du ministre, toutes les crises sur le territoire national –, la zone ici à Valabre, l'ensemble des COD impactés, c'est-à-dire le nôtre du 13, celui du 04, du 83 et du 84, sachant que le COD 13 est coordinateur. Et, corrélé à l'exercice mais néanmoins important – et je tiens ici à remercier les élus présents dans la salle –, c'est tout le volet PCS qui a été joué – et bien joué car ce n'était pas facile – par les communes de Jouques, Saint-Paul, Corbière, Ginasservis, Rians, Vinon et Beaumont, avec M. Pourtain qui devrait nous rejoindre. Nous en avons tiré beaucoup d'enseignements importants. Cela a demandé beaucoup de travail de la part des communes – on les en remercie – mais cela a été riche d'enseignement pour nous. Et maintenant, je passe la parole à Jean-Marc Robert.

M. Robert, adjoint du chef du SIRACED PC :

En matière de bilan, le plus important pour nous au niveau de la préfecture, a été de tester une configuration de direction des opérations de secours, sans avoir recours à un PCO qui dans les exercices PPI Cadarache, est généralement implanté au centre de secours de Concors, mais cela peut varier selon les configurations d'évènement. Cela nous a fait faire par ailleurs des économies d'échelle et de ressources humaines, ce qui n'est pas rien. Donc pas de PCO, c'est-à-dire que tous se retrouvent au niveau départemental à la main directe du directeur des opérations de secours, c'est-à-dire du Préfet de département dans sa préfecture, au Centre Opérationnel Départemental (COD). Ce qui nous a obligé à démultiplier le COD et à créer des cellules métiers qui auraient été implantées au PCO, et qui ont donc été implantées directement au COD. Cela a permis, en retour d'expérience, beaucoup plus de fluidité dans un certain nombre d'échange entre les cellules. C'est le premier point. Pareillement, au niveau de la configuration du COD, traditionnellement l'échelon zonal est à Valabre et on communique avec Valabre, près de Gardanne. Cette fois-ci, on a eu un officier supérieur de l'État Major Zonal qui a été intégré physiquement dans le dispositif du COD 13, d'où il a coordonné entièrement les actions en direct avec les préfectures 04, 84 et 83, avec des audioconférences dédiées, qui, quand elles sont thématiques et rythmées, facilitent aussi les choses.

M. Petit :

Petite précision, je disais que c'était militaire, parce que quand c'était l'heure c'était l'heure, et quand ce n'était plus l'heure ce n'était plus l'heure. C'est simple à comprendre et il faut que ce soit à des horaires fixes et dans un temps court. C'est-à-dire qu'on n'est pas là pour raconter chacun ses états d'âme. On expose la situation, les problématiques, et le Préfet décide. C'est comme cela que ça doit marcher, c'est comme cela que ça a marché, et c'est pour cela que ça a bien marché.

M. Robert :

En matière d'organisation des audioconférences, il y a eu quelques retards à l'allumage, compréhensibles techniquement. Mais, on a vu que ces audioconférences thématiques, à part l'audioconférence Communication, mais notamment l'audioconférence Autorités, étaient plus réduites dans le temps. C'est-à-dire qu'on prenait beaucoup moins de temps à discuter, et qu'on allait plus rapidement à l'essentiel entre des personnes qui savaient être bien positionnées et où il n'y avait pas de doute sur les interlocuteurs et leurs rôles.

Troisième point – le CEA pourra y revenir – il n'y a pas eu de problème pour nous avec le PCDL qui a décliné ses priorités, sachant que dans l'exercice, une dimension malheureusement de plus en plus d'actualité, tourne autour de la sûreté, avec le contexte des attentats et la mise en œuvre de plans de protection spéciaux. Cela n'a pas été joué du tout dans l'exercice, mais on peut penser que sur un évènement réel, on se poserait des questions en matière de sûreté.

Quatrième point, la Force d'Action Rapide Nucléaire du CEA a été mise en œuvre.

Cinquième point, également capital, les mesures ont été rendues accessibles au directeur des opérations de secours au COD 13, car notre interrogation principale est : comment permettre au Préfet d'avoir tous les éléments à un moment donné pour prendre un certain nombre de décisions qui emportent la protection des populations ? Un certain nombre de mesures ont été rendues accessibles non seulement physiquement, mais avec des commentaires et des interprétations qui permettaient de rendre compréhensible la situation au Préfet et à ses collaborateurs qui ne sont pas forcément des spécialistes en matière nucléaire. Un pôle d'appui cartographique inter-service qui a été créé au sein du COD dans une cellule spécialisée, avec l'IRSN, le CEA, le SDIS 13, la zone et la préfecture 13. Cette cellule s'est attachée à assurer la cohérence dans la remontée des données des mesures radiologiques, et de réaliser surtout une cartographie opérationnelle qui puisse être partagée avec les autres préfectures.

M. Petit :

Il faut ici noter l'appui décisif du SDIS, qui nous a mis à disposition un outil dédié, une ancienne ambulance reconfigurée en atelier d'imprimeur de cartographie de grande dimension et de grande précision. Ce module SDIS a été d'une grande utilité parce qu'on a eu des remontées via MIRAGE, Crypter, et tous les outils qui vont bien, mais il fallait retranscrire cela sur une carte. Et l'appui du SDIS dans cette cellule dont parlait Jean-Marc, a été décisif. Parce que le Préfet et les autorités ont tout de suite vu l'état des dégâts, si je puis dire, donc le problème à gérer dans l'immédiateté, puis à pouvoir anticiper ce qu'on a joué à la fin, c'est-à-dire la remise en route du moteur. On pouvait avec l'outil cartographique jouer sur les deux niveaux temporels.

M. Robert :

Sur ce point, on voit que les interfaces entre les outils doivent être améliorées, puisque chacun a ses propres outils. Il n'y a pas, par exemple, d'outil SIG État. Le SDIS a un outil, Asphodèle, la préfecture a l'outil SIG du ministère de l'intérieur, Synapse. Les nucléaires ont Crypter et MIRAGE. Donc, il y a un enjeu pour faire fonctionner tous ces outils ensemble.

Le sixième point, les centres d'urgence de l'ASN et de l'ASND ont été intégrés et ont échangé des observateurs. Les audioconférences ont confirmé leur utilité quand elles sont effectivement bien identifiées.

Le septième point, concerne la communication. On remarque souvent dans nos exercices, comme en situation réelle, qu'on demande beaucoup au directeur des opérations de secours, c'est-à-dire à la fois

d'assurer une direction opérationnelle, mais aussi d'assurer la fonction de communicant. Lors de l'exercice, le sous-préfet d'Istres, M. Sénateur, a assuré la fonction spécifique de porte-parole. C'est-à-dire qu'il a été l'interface avec les médias en local. Et confier cela à un membre du corps préfectoral qui ne fait que cela, a permis de faciliter les choses. Par ailleurs, un point assez remarquable dans l'exercice a été une élaboration des communiqués de presse pleinement concertés avec l'exploitant. On ne s'est donc pas retrouvés dans des situations un peu difficiles à gérer où l'on ne dit pas tout à fait la même chose à nos interlocuteurs des médias.

M. Petit :

Encore une fois, tout cela a été rendu possible parce qu'on avait une carte partagée avec l'ensemble des intervenants. C'est plus facile pour élaborer un communiqué de presse, de disposer de la vision de sur quoi on doit parler. Le cœur de l'exercice a été cela, partager de l'information et la coucher sur une carte, permettant à chacun de faire de la stratégie et de la tactique. Quand on réussit ce volet-là, le reste c'est de l'habituel. La nouveauté, c'était la carte. Et la carte entraîne l'opérationnel et entraîne la communication bien réalisée, avec les points entre les autorités organisés de manière claire et bien identifiée. À mon avis, c'est ça les points essentiels de l'affaire, et le pouvoir concentré aux mains du DOS, c'est-à-dire le PCO chez le DOS et le COS chez le DOS. Il avait donc tous les outils pour frapper fort.

M. Robert :

Il n'y a pas de bilan sans actions, donc un certain nombre de travaux techniques ont été engagés. Ce que je ne ferai qu'évoquer en laissant l'ASN et le CEA en parler, ce sont des travaux d'harmonisation entre experts, sur les interfaces entre les logiciels de remontée et de présentation des mesures.

En matière de planification qui intéresse directement la préfecture des Bouches-du-Rhône, la mise en révision du PPI, sous pilotage SIRACED PC en liaison avec notre maison mère, la direction générale de la sécurité civile, va être engagée et lancée en mai-juin 2016, avant l'échéance de l'Euro 2016, c'est-à-dire avant le 10 juin 2016, quoi qu'il arrive. Il y aura la campagne d'information du public sur le PPI, c'est le CYPRES qui doit en parler. La campagne de distribution d'iode, pilotée par le SIRACED PC sera lancée fin 2016. Voilà ce qu'on peut dire sur les actions qui concernent la planification.

En matière de test et d'exercice, depuis le 23 juin 2015, il y a eu un exercice de sûreté en novembre 2015, un test d'audibilité des sirènes du PPI le 2 décembre. Puis, vous voyez qu'il y a deux tests d'alerte, un test d'alerte PPI, test d'état major, test téléphone, test de liaison, sur deux vecteurs fax, sms, le 15 décembre. Et nous aurons de nouveau un test d'alerte en ajoutant un troisième vecteur, c'est-à-dire le vecteur vocal dans le courant du mois de mai. Et enfin nous aborderons la préparation de l'exercice majeur qui est prévu l'année prochaine dans le cadre de la programmation nationale. Voilà ce que l'on peut dire sur les actions principales qui ont été et qui seront conduites.

M. Petit :

Sachant que le CEA n'est qu'un des nombreux exploitants qu'on a gérés, puisque dans les Bouches-du-Rhône on a 45 sites Seveso seuil haut. Mais le CEA est une bonne maison, on travaille bien avec eux, on n'a pas de souci particulier. On a tout intérêt à bien travailler ensemble, et l'exercice en a été la preuve. Cet exercice a d'ailleurs été salué. Il ne s'agit pas de se glorifier car cela ne sert à rien, mais tout le monde a noté au niveau parisien, les avancées sur le niveau commandement avec la centralisation du DOS et surtout, je dirais, la communication et l'outil cartographique. Tout cela, il ne faudra pas le laisser dormir, c'est-à-dire que nous devons souffler sur les braises, dans le bon sens du terme, auprès du ministère – je le dis aussi à l'ASN –.

C'est tout ce qu'on avait à dire, et on ne pourra pas rester trop longtemps, Mme la Présidente, vous nous excuserez, puisqu'on a une réunion sur le grand port de Marseille, un autre sujet mais tout aussi compliqué.

Mme Saez :

Je vous remercie de cette excellente présentation et ces exercices pour lesquels, comme vous l'avez dit, il faut de l'ordre et de la discipline. Et je félicite aussi tous les services qui vous accompagnent.

M. Petit :

Et les communes, j'insiste sur les communes parce que le PCS, c'est indispensable, et les communes sont toujours sur le territoire sur le sujet.

Mme Saez :

Exactement. Il y a des élus ici présents et je tiens à les remercier. Egalement la collaboration avec Cadarache et le SDIS. Comme je suis également Vice-présidente du SDIS, je leur ferai passer le message. Y-a-t-il des personnes qui veulent intervenir ?

M. Wellhoff, Comité de défense de l'environnement de Jouques et de Peyrolles :

Je crois qu'il y a des membres de la CLI qui avaient participé en observateurs à cet exercice. Sont-ils présents et peuvent-ils en dire un mot ?

Mme Dailcroix, Présidente de la Commission Information du Public :

On voulait justement intervenir pour faire un petit compte rendu de notre participation à cet exercice. Je commence puisque j'ai pris le micro. J'ai participé en tant qu'observatrice à l'exercice et j'avais demandé à être à l'intérieur du Centre puisqu'au précédent exercice, j'étais à la Mairie de Vinon. Je voulais un peu varier mes observations. L'arrivée s'est très bien passée, on nous a regroupés avec des participants qui étaient de l'équivalent de l'ASN en Pologne. On a vu arriver le *staff* de crise. On a pris le bus, on nous a un peu promenés dans le Centre. On est allé voir le robot qui intervenait sur un endroit qui avait été contaminé. On a visité un laboratoire, qui était vide du reste, sans personne. Il y a eu un souci, car l'INBS étant concernée, le CEA DAM a refusé que nous soyons à l'intérieur du PC de crise à cause de la présence des Polonais. Le seul moment intéressant a été, une fois l'exercice de crise quasiment terminé, quand M. Brunel m'a expliqué comment s'était déroulé l'exercice avec des explications, mais c'était *a posteriori* et non pas lors de l'exercice. J'ai été un petit peu déçue de cette participation puisque j'estime qu'on n'a pas vraiment pu observer réellement l'exercice en lui-même à cause du refus du CEA DAM que nous soyons dans le PC de crise. Voilà mes observations.

M. Mailliat, Président de la Commission Environnementale et Technique pour le CEA :

Pour cet exercice de crise, je l'ai passé auprès du centre de crise de l'ASN à Montrouge. J'y ai été reçu tout à fait librement, j'ai pu me promener dans la salle sans aucune contrainte. Pour ceux qui seraient intéressés, les commentaires qui ont été faits par la CLI sur cet exercice de crise ont été publiés dans le CLIC Info. Donc vous y trouverez l'exégèse mûrement réfléchie de nos commentaires. Ce que je peux dire ici rapidement, c'est que je me suis plutôt intéressé aux aspects techniques, et j'ai fait des commentaires au directeur de la crise dans cette salle qui est un des adjoints du directeur de l'ASN de l'époque. Je me suis un peu étonné qu'il n'y ait pas beaucoup d'intérêt pour la question de la probabilité du risque ou, plutôt de la certitude que l'on a du risque, alors que l'ASN a pour mission de conseiller les autorités. Car les autorités agissent en fonction des conseils de l'ASN, c'est presque les termes de la loi. Et la personne qui était en charge de donner ces conseils s'est assez peu intéressée de collecter la probabilité du risque ou l'importance du risque en termes de probabilité auprès de son bras technique

qui est l'IRSN. Ce que j'ai un peu regretté, c'est donc le manque d'intérêt pour la probabilité d'une action possible sur le terrain. Si M. Juan veut intervenir, je lui passe bien volontiers la parole.

M. Juan, *adjoint au chef de la division de Marseille de l'ASN* :

C'est juste la collecte de la probabilité du risque, cela ne me parle pas directement, mais si vous pouvez préciser.

M. Mailliat :

Je donne un exemple tout à fait concret : on prédit que la plume, c'est à dire le panache pour parler français, arrive à tel endroit avec telle concentration. C'est sur la base de ces informations qu'on pourra être amenés à demander aux gens de quitter la zone ou pas. Donc la question qui se pose est : quelle est la certitude que l'on a des valeurs que l'on indique ? En d'autres termes, quelle est la probabilité que le chiffre produit et sur lequel on décidera d'évacuer une population est correct ? Le connaît-on à 10% près, à 50% près, ou à 200% ?

M. Juan :

Comme j'avais déjà eu l'occasion de le dire, le but de l'exercice était essentiellement de jouer la coordination entre les pouvoirs publics, etc. Dans un exercice, on est obligés de prendre un certain nombre d'hypothèses d'entrée, notamment les hypothèses pour construire les plumes, donc les panaches, ce sont des données d'entrée qui sont prévues à l'avance. L'objectif de l'exercice n'était pas de consolider les remontées de terrain, même si cela sera fait le jour d'une crise réelle. Mais en exercice de crise, on se fixe des objectifs et on essaie après de faire un retour d'expérience sur ces objectifs. Effectivement, le chef du PC de l'ASN a pris les données d'entrée de l'exercice. Je ne pense pas qu'il avait vraiment à aller plus loin, et encore une fois en crise réelle, les données remonteront du terrain et seront analysées par l'IRSN comme elles doivent l'être et on prendra des décisions. Mais le but de l'exercice n'était pas de savoir si on avait une certitude à 200% que les chiffres étaient bons.

M. Bonnet, *Directeur du CEA Cadarache* :

Si je peux rassurer M. Mailliat, effectivement sur le plan technique, on a à faire un diagnostic de l'accident, et ensuite d'avoir un pronostic sur ce que sera l'impact environnemental. Et pour ça, on a des outils de modélisation et je sens que vous nous titillez sur l'incertitude associée à ces outils. Mais ce qu'il faut avoir en tête c'est qu'on prend des données enveloppes. C'est-à-dire qu'on se met dans un scénario majorant, et donc les données du panache sont des données majorées, qui se placent donc du côté de la sécurité des populations. C'est pourquoi, on ne va pas essayer de raffiner dans un premier temps pour savoir si on est à 100% ou à 200% d'incertitude, mais on sait en tout cas qu'on sera en-dessous de ce que l'on a prévu en termes d'impact sur l'environnement.

M. Coletti, *expert Risques de la CLI* :

Pour ma part, j'étais à la préfecture. Si je n'étais évidemment pas dans la salle décisionnelle, ce qui paraît tout à fait normal, j'étais dans la salle de préparation des informations données et du retour. Et j'ai pu avoir toutes les informations de l'ASN et des diverses composantes. Et j'ai vraiment pu observer cette collaboration, et notamment avec divers logiciels, l'ASN, etc. J'ai aussi pu constater effectivement le rôle de la cartographie qui donnait les informations. J'ai donc été ravi de participer à cela et j'ai vraiment constaté une collaboration très importante, puisque les décisions passaient après dans la salle de travail ou inversement, et j'étais donc à la croisée des chemins. Et je vous en remercie.

Mme Saez :

Comme vous constatez, les membres de la CLI sont très présents et vraiment très intéressés par tout ce qui touche le nucléaire. Moi, ce que je voulais savoir, c'est si vous aviez fait des exercices sur le thème de l'attentat qui est de nos jours très sensible.

M. Petit :

Il y en a eu un fin novembre, mais vous comprendrez qu'il est compliqué de vous associer aux exercices sûreté car cela veut dire habilitation. Mais on est dans l'ardente obligation d'en faire puisque c'est le sujet depuis les tristes événements de novembre. Cela va être un sujet récurrent pour nous et pour le Préfet de police, parce que c'est un domaine où il y a collaboration entre Préfet de département et Préfet de police.

Mme Saez :

C'est rassurant de savoir que vous le faites. Mme Brochier, je vous laisse la parole.

Mme Brochier, représentante de FNE 04 :

Pour ma part, j'étais au centre de secours de Saint-Paul-Lez-Durance et quand je suis arrivée, ils n'étaient pas prévenus. Et ils ne savaient pas non plus ce qu'était la CLI. Cela m'a un peu fait réfléchir. Ensuite, ça s'est très bien passé, on m'a offert le café et on m'a fait visiter les camions. Mais du coup je n'ai profité de rien. Ici, j'ai eu un peu du mal à comprendre tous ces sigles et acronymes, car c'était extrêmement technique. Et il va falloir que je me penche sur le problème pour arriver à en tirer une synthèse intéressante. Je pense que le travail a été bien fait, voilà. C'est tout ce que j'avais à dire.

M. Thys, représentant FNE 83 :

La cartographie a été un succès et on ne peut que s'en réjouir. Ce qui est aussi intéressant ce sont les échecs ou les choses qui marchent moins bien. Est-ce qu'à la lumière de ce que vous avez constaté, il y a vraiment des choses à améliorer pour le futur et qui seront les ferments des succès des prochains exercices ?

M. Petit :

Ce qui est à améliorer, c'est ce qui a fonctionné, sans jeu de mot. C'est-à-dire que tous les acquis dont on a parlé, demandent à être inscrits dans le solide. C'est-à-dire qu'il faut que cela devienne une procédure effective s'il se passait quelque incident que ce soit sur le CEA. Donc il faut rédiger une procédure qui viendra agrémente la révision du PPI. Sur les audioconférences, c'est pareil, il faut écrire la procédure, même si c'est moins compliqué que pour la cartographie. Sur la communication, idem.

Pour le reste, on recherche toujours des améliorations. Mais en ce qui concerne la pose des barrages, le bouclage, enfin toute action qu'on retrouve sur tous les autres PPI hors de celui du CEA, on n'a pas noté de difficulté particulière. Il faut écrire les tests et les actions pilotes qu'on a conduits. Il faut écrire aussi le fait que le DOS concentre les pouvoirs, qu'il n'y ait pas de PCO, qu'il y ait quelqu'un de la zone qui soit auprès du DOS, et qui fait que le Préfet 13 coordonne véritablement, puisqu'il a le zonal à côté de lui, les trois autres départements. C'est cela qu'il faut écrire. Un travail intellectuel bien compliqué, mais il faut le faire.

M. Robert :

On a joué dans cet exercice le dispositif d'ensemble, mais tous les items possibles et imaginables n'ont pas été joués. Ce n'est pas parce qu'on a fait un exercice qu'on a effectivement passé en revue tout le paysage des risques et des événements qui peuvent nous arriver. Donc c'est un exercice particulier avec quelques thématiques fortes, puisque c'est un exercice qui est né aussi de retours d'expériences

précédents. On a éliminé le PCO non par envie d'éliminer un poste de commandement, mais parce qu'il était apparu à la lumière d'exercices précédents que les liaisons COD-PCO n'étaient pas forcément excellentes, que c'était quelquefois difficile à gérer. Et certes, la cartographie a marché, nous avons bénéficié d'un très fort soutien du SDIS 13 avec son véhicule carto, etc, mais que se passerait-il si c'était inopiné ? Tout cela demande que les procédures non seulement soient écrites, mais qu'elles soient aussi éprouvées, et surtout qu'elles soient assimilées par tous ceux qui devront jouer leur rôle le jour J, et pas seulement en exercice. On n'oublie pas cet item fondamental. On va donc travailler, approfondir ces points qui ont été joués en exercice et qui nous semblent maintenant importants de consolider, non seulement en procédure, mais aussi en appropriation par les acteurs.

Mme Noé, Présidente de la CET Iter, Vice-présidente de la Commission Information du Public de la CLI, adjointe à la Mairie de Vinon-sur-Verdon :

Ma question a trait à ma commune, M. Petit. Dans l'exercice, je faisais partie intégrante du Plan Communal de Sauvegarde de la commune. Et ma question est toujours la même : quand prévoirez-vous un exercice impliquant la population ? Puisque la plupart du temps, la population n'est pas au courant de ce qu'il faut faire, ou tout du moins ne veut pas s'en rendre compte.

M. Petit :

Le point est important mais on ne peut pas dire que les gens n'ont pas d'information. Il faut qu'ils fassent aussi eux-mêmes une action de citoyen. C'est-à-dire qu'ils se rendent là où il y a de l'information. Et il y a différentes ressources et différents moyens de s'informer : le CEA a un site Internet, la CLI a un site, diverses associations qui en ont tout à fait le droit, s'expriment. Il faut que le citoyen sorte aussi de sa posture de consommateur, il doit être actif. Je ne suis pas du style à me flageller...

Mme Noé :

Je sais cela pertinemment, on en a assez discuté tous les deux. Mais la question, et surtout la demande des communes, c'est qu'on puisse justement impliquer la population dans ce genre d'exercice pour les aguerrir aux bonnes pratiques, pour les habituer. Et je ne pense pas que pour l'instant ce soit à l'ordre du jour.

M. Petit :

Non, on y est tout à fait favorables. On est pour les exercices avec la population, mais quand on le propose – je ne dis pas cette noble assemblée – mais dans d'autres lieux sur d'autres PPI, tous ceux qui étaient favorables au début sont beaucoup moins favorables à la fin : parce que ça va gêner le déroulement d'un marché, parce que ça va traumatiser les élèves, etc., j'ai des exemples par tombereau entier. Donc j'enregistre ce que vous me dites à chaque rencontre. Mais nous, on ne dira jamais non. C'est même notre intérêt, car les exercices, plus on en fait, mieux c'est. Et plus cela sert à faire fonctionner la planification au mieux. Mais il faut être deux pour jouer au tennis, voyez-vous ?

Mme Noé :

A titre indicatif, à Vinon, on avait quand même impliqué toutes les écoles, même celles qui ne font pas partie du rayon PPI, car on est favorables, et vous le savez, à ce que l'on fasse un exercice à l'échelon de la commune entière.

M. Petit :

Les communes du cercle magique du CEA sont allant sur le sujet. Il ne faut pas oublier que le maire a des pouvoirs – certains l'oublient – et il peut déclencher un PCS, sans qu'on lui demande. Et il peut très bien organiser des exercices. C'est même conseillé.

M. Pizot :

J'ai bien entendu ce qu'a dit Maïté, mais je vais vous raconter une anecdote : quand Serge Durand était directeur de Cadarache, un jour à 11h20, alors que j'étais à la mairie de Saint-Paul, la sirène PPI a sonné, pour de vrai bien entendu. Je me suis alors permis d'appeler Serge Durand sur son portable et il m'a répondu : « Je n'ai pas le temps de vous parler, je vous rappellerai plus tard », et il a raccroché. Alors je me suis dit que c'était grave. C'était au mois de juillet, le bar de la Mairie fonctionnait bien. Comme il y avait un vent d'ouest, je me suis dit qu'en cas de pollution nucléaire, c'est le Var qui prendrait, pas Saint-Paul. À midi moins le quart, la sirène tournait toujours et tout le monde était à la terrasse du bar. Finalement, le Centre nous appelle en disant : « C'est une erreur, excusez-nous ! ». C'est pour vous dire que les gens sont indifférents à la sonnerie de la sirène du PPI. Et pourtant toutes les années, je distribue à la population du village un calendrier avec les explications au dos des bons réflexes à avoir en cas d'alerte d'accident nucléaire majeur. On n'est vraiment pas comme les Japonais, on manque de discipline de ce côté-là. Merci.

M. Petit :

Ce qui se passe sur les populations ici à Cadarache, se passe aussi dans notre terrain de jeu favori, du côté de l'étang de Berre où il y a autant de PPI que d'industries à risque. Les sirènes peuvent toujours sonner, et le pêcheur qui va pêcher, il ne bougera pas. Et on peut lui donner toutes les informations, dans les communes, par Internet, par papier, le gars qui pêche, il pêche. Je ne dis pas que c'est bien, mais on ne va pas se flageller en disant qu'on n'informe pas assez les populations. Ce n'est pas vrai. Et puis, quand on habite à Berre, à Fos ou partout par là-bas, si on ne sait pas qu'il y a de l'industrie chimique et pétrolière, c'est qu'on a un problème au moins de géographie de premier niveau.

M. Hugou, Maire de Saint-Julien-le-Montagnier et représentant des maires au Conseil d'administration de la CLI :

Bonjour tout le monde. Je pense qu'il n'a échappé à personne qu'on vient de fêter les 30 ans de Tchernobyl. Et quand on voit les images de la manière dont les choses ont été gérées – j'ai en mémoire une évacuation de plusieurs dizaines de milliers de personnes sur une demi-journée –, on s'imagine rapidement la complexité dans une situation réelle. Alors les simulations d'accident sont ce qu'elles sont, les exercices sont ce qu'ils sont. Ils ont, je pense, le mérite d'exister et je crois que c'est de là qu'on tire beaucoup d'enseignements, que ce soit des points positifs ou négatifs. Je crois qu'il ne faut rien laisser de côté. Je pense qu'on n'est pas sur le calcul du pouiême pour savoir combien on a de gramme de plutonium ou de microgramme ou autres qui ont pu effectivement sortir de l'installation mise en cause, mais on a besoin, au niveau des instances dirigeantes qui nous donnent l'information, d'avoir des informations tangibles sur la base de caractéristiques enveloppes qui permettent effectivement de donner des directives appropriées. Après, ce n'est pas simple, tous autour de la table en conviennent. Je prends aussi l'exemple de Kobé au Japon, où tout le monde est aguerri à la problématique des séismes. Et je ne parle pas de Fukushima. Vous avez un accident, un séisme qui se passe à 4h du matin et qui fait presque 6000 morts, parce qu'effectivement on n'est pas dans une situation où tout le monde est réveillé et est capable de se mettre sous une table, d'évacuer, etc. Donc je crois que ce qu'il faut retenir de ces exercices c'est, comme vous l'avez bien précisé, la capacité à pouvoir avoir le

maximum d'informations pour faire une cartographie convenable. Parce que quand on arrive à avoir déjà une situation de panache clairement identifiée, on peut avertir la population, on peut générer des actions qui sont salutaires. Après, faire un exercice qui touche l'ensemble de la population, quand je vois que si je ferme une route sur ma commune pour faire des travaux qui durent une demi-journée, c'est une catastrophe, quand j'ai un plan rouge au niveau du risque incendie dans les massifs et que je ferme l'accès au lac d'Esparron, c'est une catastrophe quand c'est un dimanche, vous voyez le problème ? Même devant des situations réelles, on est devant des gens qui sont violents, qui ne comprennent pas et qui n'écoutent pas ce que l'autorité leur dit. Donc je crois qu'il faut en avoir conscience. Il y a la théorie, et il y a la pratique. Donc il ne faut pas se laisser le regret de ne pas avoir imaginé et compris, et puis développer des choses, mais c'est très compliqué. Je crois qu'il faut en être conscient. Et je n'en doute pas que tout le monde autour de la table ici en soit conscient. Merci.

M. Brunel :

J'avais annoncé l'année dernière à la même assemblée générale qu'on lançait une enquête de notoriété et de perception du risque par les populations, assortie d'un plan d'action. Cette enquête est en cours, certains peut-être d'entre vous ont été informés que des questionnaires étaient arrivés dans certains foyers. J'aimerais dire qu'on apportera notre petit caillou à l'édifice en essayant, à partir des résultats de l'enquête, de lancer un plan d'actions dans vos communes, et venir en parler aux municipalités, aux populations. Cela devrait être pour la rentrée, après les vacances.

Mme Saez :

Tout le monde a-t-il pu s'exprimer ? Si vous n'avez plus de question à poser à M. Petit et à son collaborateur, je les remercie. On espère continuer ces exercices en étroite collaboration avec vous, et à très bientôt.

M. Petit :

Merci à vous tous d'être là et de faire avancer la machine.

Mme Saez :

C'est vous qui la faites aussi avancer.

M. Petit :

C'est un travail collectif, car seul, vous le savez, on ne fait pas grand-chose.

Mme Saez :

Je passe maintenant la parole à M. Juan.

M. Juan :

La préfecture a présenté le compte rendu de la réunion commune qu'on a tenue avec les services de l'État sur l'exercice de crise. Donc je n'ai pas grand-chose de plus à en dire. Ils ont présenté le plan d'actions qui était important. M. Mailliat notera qu'il y a une action sur l'échange entre experts sur les coefficients de remise en suspension pour évaluer les rejets. Donc on va faire en sorte que la communication s'améliore.

M. Mailliat :

Je vous remercie M. Juan de ce souci des coefficients de dépôt, car M. Bonnet voit bien sûr le bon côté de la lorgnette en indiquant que c'est majorant. Il faut l'espérer, parce qu'on n'est jamais totalement assuré qu'on soit dans le majorant en matière de dépôt. Et c'est pour cela que si vous lancez une

expertise des coefficients de dépôt, j'applaudirais. Et même, je souhaiterais y être invité si cela était possible, eu égard à ce que j'ai pu publier sur le sujet.

Mme Saez :

Je vous remercie et je vais maintenant donner la parole au CEA Cadarache.

M. Brunel :

Je crois que beaucoup d'informations ont déjà été données, donc je vais essayer de faire court pour vous donner une vision rapide de ce qui s'est passé chez l'exploitant. J'aimerais aborder trois sujets :

- le premier, c'est la cinétique de ce qui se passe,
- le deuxième, les points forts,
- le troisième, les points à améliorer.

On a bien compris que l'objectif pour l'exploitant c'était d'impacter deux installations du Centre quasiment en même temps, et de regarder ce qui se passait au niveau de l'organisation.

On voit bien que ce n'est déjà pas facile sur une seule installation. Donc effectivement, s'il y en a une qui est impactée et une autre 40 mn plus tard, on voit bien qu'en termes d'organisation de secours, d'intervention, etc., il faut que ça suive derrière et que les décisions soient prises.

J'aimerais vous donner quelques informations de cinétique. Il est 9h36, le directeur est dans son bureau en train de travailler, l'ensemble du personnel qui est mêlé à la crise également, y compris le service communication, et on a alors une information comme quoi il y a eu une explosion avec des victimes dans une installation du Centre. 9 mn après, le PUI est déclenché par le directeur. 10 mn après, appel au PCDL de toutes les personnes concernées. 14 mn après, le Préfet est averti ainsi que le Sous-préfet. 16 mn après, la Présidente de la CLI est avertie qu'on a un problème sur le Centre de Cadarache, et qu'on est en train de gérer le PCDL suite à un déclenchement du PUI. 21 mn après, on informe tout le personnel de Cadarache par haut-parleurs et messagerie interne, le PCDL ayant été gréé entre temps. 26 mn après, on déclenche les sirènes d'alerte. 32 mn après, on a une information d'incendie dans une autre installation du Centre, l'ATPu. 4 mn après, le directeur déclenche les sirènes du PPI et déclenche le PPI, en informe le Préfet. On verra après qu'il y a un petit dysfonctionnement à ce niveau-là. Le Préfet est informé donc 4 mn après l'information et le premier communiqué de presse sort pour informer les populations, on est ici dans le domaine de la CLI. Les populations ou les journalistes ont donc été informés 42 mn après le premier déclenchement. Moins d'1 heure après, un communiqué de presse informe qu'on a deux installations impactées, qu'on est en train d'intervenir, mais qu'on ne sait pas exactement quelles sont les conséquences et le nombre exact de victimes.

Toutes les mairies du PPI ont été appelées 16 mn après le déclenchement du PPI pour les informer. Certains maires vont dire : « Mais nous, on n'a pas été appelés », mais pour ne pas embêter les mairies il était prévu dans l'exercice, de taper les numéros de téléphones, faire comme si on parlait à ces mairies, puis raccrocher pour appeler la mairie suivante. C'est donc normal que vous n'ayez pas eu l'information.

45 mn après le déclenchement du PPI, on apprenait qu'il y avait des rejets dans l'environnement, et on apprenait au même moment qu'un décès était comptabilisé.

Tout cela pour vous montrer qu'effectivement ce n'est pas un marathon, mais c'est un *sprint*. Compte tenu du fait qu'on a deux installations impactées et qu'on a un rejet dans l'environnement, on a un calcul du panache qui est en cours pour vraiment aller vers une information maximale des populations. Une heure après le déclenchement du PPI, on organise une conférence de presse sur le Centre de Cadarache pour informer les journalistes. Comme ils nous appellent de plus en plus, on leur demande de venir à 11h pour une conférence de presse. Le deuxième communiqué de presse sort 1h50 après le

début du premier évènement. Le troisième communiqué de presse, 3h15 après. Et le quatrième 5h45 après.

Le directeur règle des problèmes techniques. Le service communication règle les problèmes avec une pression médiatique simulée – on avait une société spécialisée qui jouait les journalistes.

Cela explique qu'on n'ait pas pu prendre en charge à 100% les membres de la CLI, car on était dans une dynamique assez prenante. La prochaine fois, on essaiera de faire un peu mieux. Mais on a peut-être pêché par le fait qu'on s'est concentrés sur la gestion de l'exercice et qu'on n'a peut-être pas assez veillé à l'intérêt de ce qu'on vous a montré. Mais l'équipe du service communication qui prend les visiteurs en charge était assez impliqué.

Les objectifs ont bien été indiqués par Jean-Denis Petit.

Un objectif pour nous était de tester la capacité de l'exploitant à gérer un évènement impactant deux installations. On l'avait fait déjà une fois, mais on voit qu'en termes de gestion, c'est assez compliqué pour le directeur et pour toutes les équipes qui l'entourent, de prioriser en fonction de l'information qu'il a sur le plan des rejets de radioactivité et sur le plan des blessés plus ou moins graves. On avait des urgences absolues et des urgences relatives. Comme on a eu un décès par la suite, l'urgence était vraiment absolue au départ. Malheureusement, on n'a pas réussi à régler le problème. Mais cela a été testé, c'était important.

La deuxième chose est que la partie organisation du Centre en termes de responsabilité avait changé et que l'INBS était sous la responsabilité du directeur de B3, Île-de-France de la Direction des Applications Militaires. Et il a donc fallu effectivement qu'on coordonne ces deux responsabilités – la responsabilité de Christian Bonnet pour l'aspect global du Centre, et puis la responsabilité de l'INBS qui était prise en charge par la direction de Paris, avec le directeur local qui était présent et est arrivé au PCDL 18 mn après l'impact dans son installation pour discuter avec notre directeur des différentes interventions qui étaient nécessaires. Je signale aussi que selon le scénario, les conditions météorologiques étaient réelles dans cet exercice-là. D'habitude on a plutôt des conditions météorologiques décidées à l'avance. Ce qui nous a montré qu'après avoir calculé le panache, on était quand même assez limite clôture. On a fait quand même des mesures à l'extérieur, mais on n'avait pas de gros dépassements à l'extérieur du Centre. Le vent venant de l'ouest – c'était un mistral qui remontait la vallée de la Durance – c'était plutôt la zone de Vinon-Ginasservis qui était impactée.

Comme la préfecture vous l'a dit, on a testé la Force d'Action Rapide Nucléaire (FARN). Des collègues de Marcoule sont venus avec des véhicules et différents métiers – SPR, les secours aux personnes, médecins, etc.

Enfin, on a testé la coordination interdépartementale avec des pouvoirs publics.

Rapidement, les points forts et les points faibles :

Les points forts, d'abord. Le fonctionnement global IN-INBS s'est bien passé. La coordination PCDL-Paris – parce qu'on a aussi un grément d'une cellule à Paris centrale avec notre administrateur général et ses représentants – a aussi bien fonctionné. Les équipes d'intervention sont intervenues assez rapidement sur les lieux et le directeur a su aussi répartir les forces malgré le fait qu'on avait deux installations impactées. La mise en œuvre de la FARN a bien fonctionné. Il y avait aussi le GIE intra, un groupe qui regroupe EDF, AREVAL, CEA, doté de moyens télécommandés, et un drone a survolé l'ATPu pour voir depuis le haut l'impact sur l'installation.

Les observateurs officiels – je ne parle pas de la CLI – qui notaient sur le plan règlementaire tout ce qui était nécessaire pour améliorer les choses ou les dysfonctionnements, étaient nombreux et un retour d'expérience assez important a été partagé.

MIRAGE a été utilisé assez rapidement et nous a donné rapidement deux informations, d'une part qu'il n'y avait pas de rejet sur l'INBS, et d'autre part qu'il y en avait sur l'autre. Et comme je vous l'ai dit, ils allaient du côté ouest vers Ginasservis avec une distance qui était déterminée et qui permettait de prendre des décisions.

On avait aussi – par pour la première fois, mais c'est assez récent – une main courante numérisée qui est partagée par tous et qui permet d'avoir une information au même niveau de toutes les entités, y compris les entités parisiennes et la préfecture. D'ailleurs, Jean-Denis Petit a souligné le partage des informations fait assez régulièrement et qui a conduit à ces communiqués de presse assez cohérents entre la préfecture et nous, et ça c'est une force.

Les points à améliorer, c'est peut-être le plus important. Je vous ai dit qu'il y avait eu un petit dysfonctionnement à un moment. On a déclenché le PPI et on a averti le Préfet. Mais on a joué la continuité du PUI en PPI. On n'a pas vraiment formalisé en interne le déclenchement du PPI, ce qu'on aurait dû faire. On a donc revu nos procédures, et effectivement il faut qu'on les mette à jour dans le cas où on a un PUI qui est déclenché en premier, et un PPI qui est déclenché 40 mn après. Il faut qu'on ait dans nos procédures quelque chose qui matérialise ces deux points importants de déclenchement.

On a aussi un petit peu « galéré » dans la comptabilisation des blessés et du décédé. Globalement sur le terrain, les équipes s'occupent d'eux. Par contre en termes de communication – c'est fondamental, si on oscille entre le nombre de blessés au cours du temps, on a l'impression de ne pas gérer la situation. J'ai noté l'information des mairies par la préfecture. Effectivement, d'après des fax qu'on a reçus, les mairies n'étaient peut-être pas informées à un niveau suffisant, de l'exercice, de sa fin, etc.

Il faut qu'on améliore des différents points de synthèse. Ce sont des points d'arrêt où tout le monde partage l'information. Il y a une difficulté à cela, car il faut bien comprendre qu'au PCDL, c'est l'opérationnel, on est en train de résoudre la crise. Et le fait de s'arrêter pendant 10 mn ou 15 mn pour discuter avec les autres, alors que la crise continue, ce n'est parfois pas simple pour l'équipe de la direction qui doit donner des informations aux différents intervenants. Donc il faut qu'on se familiarise avec ce point d'arrêt qui est absolument nécessaire, mais il faut qu'il soit relativement court pour permettre aux opérationnels du terrain de continuer à gérer la crise très rapidement. Je vais m'arrêter là et j'attends vos questions s'il y en a.

Mme Dailcroix :

Juste une petite remarque. Il était prévu que nous rentrions au PC de crise pour observer, puisque de toute façon nous n'intervenons pas. Cela a été un refus catégorique du CEA DAM. Ce n'était pas la CLI qui était en cause, mais il y avait l'équivalent polonais de l'ASN et ils ont refusé effectivement que des étrangers rentrent dans le PC de crise pour observer la façon dont ça se passait. Ce qui était un peu dommage parce que même pour eux, cela aurait été très constructif. C'était simplement pour faire remarquer que les militaires ont refusé. Et c'est bien pour cela que j'ai dit que le seul moment intéressant – en ce qui me concerne – a été les explications que tu m'as données *a posteriori*. Mais j'aurais bien aimé voir un peu comment ça se passait en réel.

M. Bonnet :

Il ne vous a pas échappé qu'on a eu une modification de l'organisation, comme le rappelait Guy Brunel et comme je l'ai rappelé lors du bilan TSN en novembre. Donc il faut que vous compreniez que les activités de l'INBS, le S de INBS, cela veut dire secret, donc c'est confidentiel, et un scénario d'accident est de nature à dévoiler des choses sur des organisations, des procédés, etc. qui sont couverts par le secret de la défense nationale.

Donc ce n'était pas contre vous, mais c'était dans nos procédures, puisqu'on a tout intérêt à avoir une gestion commune entre l'Autorité de Sûreté Nucléaire civile et l'Autorité de Sûreté Nucléaire de Défense. C'était d'ailleurs un des objectifs de l'exercice.

Je voulais répondre aussi à la question posée tout à l'heure : qu'est-ce qui n'a pas marché et qu'est-ce qui est à améliorer ? On l'a bien vu au travers des points à améliorer exposés par Guy Brunel.

Pour moi, deux choses sont ressorties. C'est d'une part, notre agilité à nous redéployer quand on a des événements successifs. Puisqu'il y avait un premier accident – un incendie dans une zone de l'INBS – et ensuite un deuxième événement sur une autre installation qui était plus grave en termes de rejet potentiel. Et quand on a toutes nos équipes d'intervention qui sont mobilisées sur un événement avec départ de feu, blessés, etc., et qu'on a un deuxième événement, on s'appuie alors sur des secours externes. C'est-à-dire que quand on lance la première intervention, on déclenche le SDIS, etc. pour avoir des renforts au cas où on aurait un deuxième événement. Dans le scénario de l'exercice, ces renforts ont bien été appelés, mais en pratique, ils n'étaient pas là. Donc c'est un biais de l'exercice qui nous a amenés à avoir un chef d'installation qui pouvait s'émouvoir de ne pas voir arriver de gens pour l'aider à traiter l'évènement.

Il y a un autre point qui m'a marqué, c'est l'histoire du décès. Sur des accidents, on est susceptible d'avoir des salariés qui décèdent. Vous imaginez que c'est très délicat à gérer. En particulier, il faut avoir vraiment une communication complètement avérée avant de contacter les familles, etc. Et là, on a des choses à régler en termes de communication et de constat du décès, puisqu'on avait une information qui était remontée de façon peut-être un peu trop rapide. C'est pourquoi on a refait un exercice spécifique sur cette thématique, puisque dans ces cas-là, il y a des gens, tels que le Procureur de la République, qui doivent être contactés, de façon à se préparer à un événement qui, je l'espère, n'interviendra pas.

M. Wellhoff, Comité de défense environnement Jouques, Peyrolles :

J'ai deux questions au CEA. La première : pourquoi attendre 25 mn pour prévenir le personnel ? Et la deuxième : j'ai été observateur à un exercice précédent avec aussi deux accidents, dans deux installations, et le personnel avait été consigné à l'intérieur, ce qui semble-t-il, avait posé des problèmes, certains voulant partir parce qu'il y avait eu un séisme et qu'ils étaient inquiets pour leurs familles – c'était évidemment une simulation. Mais aviez-vous cette fois-ci consigné le personnel et si oui, cela a-t-il posé des problèmes, en simulation bien sûr ?

M. Brunel :

Concernant l'information du personnel, je comprends le biais de l'environnement que vous imaginez. Dans la première installation, on a une explosion, mais pas de rejet radioactif. Donc la question qui se posait c'était d'une part de lancer les secours, et d'autre part d'intervenir dans un milieu radioactif où il n'y avait pas de rejet. Donc *a priori*, il n'y avait pas à demander aux salariés de se confiner. On les a prévenus simplement car on s'est dit : « les gens de l'installation vont voir arriver les secours et vont donc commencer à se poser des questions et s'inquiéter ». L'information qu'on a lancée, ce n'était pas une information : « Évacuez ! n'évacuez pas ! ». C'était : « On vous informe qu'il y a un accident grave dans l'installation et que les secours sont en train d'intervenir et donc on vous met au courant ». Pour la deuxième je ne sais pas si tu veux répondre.

M. Bonnet :

Oui. En fait il y a plusieurs gradations en termes de réponse en cas d'accident. Tout dépend du diagnostic qu'on a pu faire sur les rejets potentiels. En général la première chose à faire quand on a un

accident, et sauf s'il y avait un rejet massif avéré immédiatement, c'est de rester là où on est, confiné dans son installation, et d'éviter de se déplacer sur le site. Les consignes sont d'abord de rester dans l'installation. Si ensuite on a une montée en puissance de rejet potentiel, à ce moment-là on pourrait rentrer dans des processus d'évacuation, donc avec contrôle du personnel. Il faut savoir en plus que sur un Centre comme Cadarache qui est très étendu, on l'a divisé en certaines zones, et compte tenu de la météo, des rejets potentiels, etc., on n'aura pas nécessairement tout le Centre concerné, et on peut être amenés à évacuer un seul secteur.

M. Brunel :

L'exercice dont vous parlez était l'exercice « séisme » de janvier 2012. Il y avait un séisme qui impactait la région et le Centre, avec deux ou trois installations impactées en même temps. Et ce qu'on avait mis en évidence dans les points à améliorer, c'est que quand on a un incident de contamination avec rejets, les salariés, les travailleurs restent sur l'installation et n'en sortent pas pour des raisons de protection. Sauf qu'à l'extérieur du Centre, quand il y a un séisme, on vous dit qu'il faut sortir de sa maison car elle risque de vous tomber sur la tête. Et donc effectivement à cette époque-là, on avait mis en évidence ce conflit entre « il y a de la contamination, je reste dans l'installation » et « il y a un séisme et l'installation risque de me tomber dessus, il faut que je sorte ». Et donc la décision qui est prise dans ce cas-là c'est : on sort équipés, mais on quitte l'installation.

M. Hannecart, *représentant de FNE 84, Vice-président de la Commission Environnementale et Technique pour le CEA :*

J'aurais bien aimé que l'on projette ou qu'on nous montre la carte du fameux panache en direction de Ginasservis, etc. pour avoir un peu plus de concret au point de vue géographique.

M. Brunel :

Je ne l'ai pas ici mais je vous la montrerai dans une réunion CLI. Ce n'est pas parce que je ne veux pas vous la montrer, mais je me suis aperçu hier qu'il y a le plan de toutes les installations, avec leurs localisations exactes, ce que notre procédure de sécurité ne permet pas de divulguer. Donc je vous donnerai la même mais sans les installations.

M. Mailliat :

Je peux peut-être répondre à M. Hannecart en disant que le panache allait jusqu'au canal de Boute. D'ailleurs j'étais assez étonné à l'ASN de voir arriver l'information concernant la mesure sur ce panache relativement tard, probablement après le déjeuner si mes souvenirs sont bons. La question qui se pose est : combien de temps mettrait-on pour avoir une information sur la pollution en plutonium si ce qu'on a joué était réel ? Puisqu'il y a un article qui est paru mardi dernier dans Var Matin, où la journaliste s'inquiète de savoir si eu égard au vent, à la météo, les gens en dehors du PPI à évacuer seraient informés en temps utile pour cette évacuation. Donc dans le cas du Boute qui est à l'extérieur du Centre, on peut se poser deux questions : quand est-ce que l'information réelle sera obtenue pour la mesure PU par exemple ? Et comme le canal alimente la ville d'Aix-en-Provence et d'autres villes, quelle quantité de PU se retrouverait dans l'eau du canal, et est-ce que la SCP pourra faire le nécessaire pour arrêter l'alimentation en eau des villes ? Mais l'exercice serait peut-être allé au-delà de ce qu'on a voulu jouer.

M. Brunel :

Je ne sais pas à quel moment c'est arrivé à l'ASN, mais je remarque dans la main courante que le directeur avait en mains les premières informations de rejet et le sens dans lequel ça allait un peu

moins de 30 mn après le déclenchement du PPI. Mais ce qu'il a en mains pour intervenir rapidement et prendre les décisions, c'est une enveloppe. On en fait trop parfois, mais il vaut mieux en faire trop que pas assez. Par contre, je suppose qu'effectivement l'envoi à l'ASN nécessite quand même quelques vérifications de notre part pour envoyer une carte vraiment officielle à l'extérieur. Et donc peut-être qu'effectivement cela a pris un peu plus de temps. Juste un détail aussi pour être précis sur l'article du Var, ce n'est pas la journaliste qui s'inquiète. La journaliste pose la question et c'est toi qui t'en inquiètes.

Mme Saez :

Ce sont des sujets qui nous tiennent à cœur, et on le voit, le débat est très riche. Mais je pense que vu l'ordre du jour, il va falloir avancer. Donc si vous avez d'autres questions à poser à M. Bonnet et à M. Brunel, on le fera lors du repas. Je vous remercie et on va passer au point 2 puisque M. Pourtain nous a rejoints.

2. CAMPAGNE PPI DE CADARACHE

Mme Saez :

Comme vous le savez, mesdames et messieurs, le Plan Particulier d'Intervention (PPI) de Cadarache a été révisé en 2012 et la population doit maintenant en être informée. Par ailleurs, la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte d'août 2015 prévoit désormais une consultation de la CLI pour toute modification du PPI et pour toute action d'information du public. C'est le nouvel article L125-16-1 du code de l'environnement. J'ai donc demandé à M. le Préfet de bien vouloir nous présenter le projet de campagne d'information du public relative au PPI de Cadarache. Je le remercie d'avoir accepté cette demande.

Avant de donner la parole à M. Pourtain, je signale que l'ANCCLI – Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information – a publié le 5 avril un dossier de presse intitulé « Sûreté nucléaire : quel est le prix à payer ? », que vous avez au dossier. L'ANCCLI estime que les mesures d'urgence ne sont pas adaptées et fait des recommandations au regard des retours d'expérience des autres pays dans le cadre d'un Livre blanc sur le post accident. Mme Noé qui nous représente à l'ANCCLI, pourra nous apporter des précisions sur cette démarche.

Nous avons également appris mardi que le Ministre de l'Environnement, Mme Royal, avait prévu d'annoncer la décision d'étendre les périmètres PPI de 10 à 20 km. Mais auparavant, nous écouterons M. Pourtain auquel je donne la parole.

M. Pourtain, *Directeur adjoint de CYPRES, Centre d'information pour la prévention des risques :*

[Diapositives de l'intervention de M. Pourtain en annexe 2]

Merci Mme la Présidente. Mesdames et messieurs, recevez mes excuses pour mon retard, je n'avais pas pris note de la nouvelle horaire. Je vais donc vous parler de la campagne d'information préventive sur le CEA de Cadarache.

Tout d'abord, c'est quoi la démarche d'information préventive, puisque l'activité du CYPRES est clairement basée sur ce cœur là ? Ensuite, quels sont les processus nécessaires en ce qui concerne le CEA de Cadarache. Puis l'élaboration du planning, et enfin, bien évidemment les questions diverses.

Premier point, le règlement applicable

C'est le décret 2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif aux dispositions ORSEC PPI qui fixe, au travers de son article 9, quelles sont les obligations réglementaires en matière d'ORSEC et en matière d'information. Ces ORSEC PPI sont les mêmes pour les sites industriels, pour les ouvrages

hydrauliques, pour les centrales nucléaires, pour les sites ayant des activités nucléaires comme celui du CEA de Cadarache, mais également pour les plateformes logistiques, les laboratoires qui stockent et utilisent des micro-organismes toxiques – type Ébola. Donc les dispositions sont les mêmes pour tous les établissements Seveso ou nucléaires.

Ensuite, ce décret fixe d'une manière très générale ce qui est attendu en matière d'information préventive. Il fixe simplement que l'exploitant, sous l'autorité du Préfet, élabore et met en œuvre les dispositions nécessaires à l'information des populations et que les maires ont à charge l'information de toutes les personnes exposées aux dits plans.

C'est un arrêté du 10 mars 2006 qui fixe le contenu minimum réglementaire obligatoire attendu dans une brochure d'information préventive. Cela pour éviter qu'à l'échelon national on puisse avoir des documents qui ressemblent plus à des documents publicitaires qu'à une information préventive sur les risques. L'objectif de ces campagnes d'information est d'informer le citoyen sur les risques auxquels il est exposé et surtout les mesures de sauvegarde à mettre en œuvre, le cas échéant. Comme quand on est enfant dans un établissement scolaire, on apprend à traverser la route, qu'on doit regarder à droite, à gauche avant de traverser. Au titre des risques soumis à un PPI, c'est quel risque peut m'incomber et avoir des conséquences sur ma vie ou sur ma santé, mais également comment puis-je m'en prémunir, le cas échéant, si une disposition ORSEC est déclenchée ? Tout se passait très bien jusqu'en 2015 et plusieurs événements qui ont frappé deux sites industriels, l'un en Isère et l'autre sur le pourtour de l'étang de Berre.

Il y a donc eu une instruction gouvernementale du 13 juillet 2015 relative au renforcement de la sécurité des sites Seveso – mais pas seulement eux – contre les actes de malveillance. Et là, se pose la question entre la nécessité de transparence et l'exigence d'information du citoyen. Ce que les législateurs ont commencé à poser sur la table, c'est qu'il est logique, normal et cohérent d'informer chaque citoyen sur les risques auxquels il est exposé et les mesures de sauvegarde qui le concerne. Mais jusqu'où doit-on aller au regard de ce qui s'est passé en Isère et sur la raffinerie de Berre ? Puisque dans les deux cas, ce sont des actes d'attentat. Et également le fait que depuis janvier 2015, nous sommes en état d'urgence, avec un certain nombre de règles en matière d'information du citoyen d'une manière générale. On doit donc prendre cela en compte et le traiter dans le cadre du sujet qui nous intéresse aujourd'hui.

Je vais vous montrer comment on a travaillé avec quelques exemples de brochures. On est partis de ce qui existe sur le cadre du risque industriel depuis fort longtemps, puisque l'activité du CYPRES, créé en 1991, est depuis 2010 de coordonner sur l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, toutes les campagnes d'information préventive sur les risques industriels, pour faire en sorte que le paysage soit plus clair en matière d'information préventive pour les collectivités, et les exploitants et les populations.

Il existe une brochure régionale commune à tous les sites industriels, puis des fiches par territoire. Vous avez là la page de couverture de la brochure régionale Risque industriel, qui est en cours de refonte puisqu'une grande campagne sur le pourtour de l'étang de Berre doit avoir lieu à partir de cette année, et elle durera cinq ans au lieu d'un an. Ce sont les nouvelles dispositions imaginées avec les autorités, les exploitants et les collectivités. Voici deux exemples de fiche par territoire : celle de Fos-sur-Mer avec 11 sites industriels soumis à un PPI – chacun ayant un ou plusieurs cercles qui s'entrecroisent, donc avec un espace d'information compliqué pour avoir toutes les informations pour chaque exploitant – et celle de Primagaz à Carros dans les Alpes-Maritimes qui est tout seul sur son territoire.

Quand nous avons discuté avec les exploitants du CEA, très clairement l'idée était de partir sur ce schéma-là, d'autant que c'est ce qui a également été fait pour les ouvrages hydrauliques puisque pour les grands barrages, type Serre-Ponçon, Bimont – qui va sortir très prochainement d'ailleurs –, mais également Saint-Cassien et d'autres, on a une brochure régionale qui explique ce qu'est un ouvrage hydraulique, à quoi ça sert et quels sont les risques associés. Et pour chaque ouvrage, une carte avec les contre-mesures adaptées – pour les ouvrages hydrauliques, la seule mesure de sauvegarde c'est de monter à pied sur les points hauts dans les plus brefs délais – et une fiche qui explique quel est cet ouvrage spécifique.

Pour le CEA de Cadarache, on est partis sur le même schéma : une brochure régionale qui explique d'une manière générale ce qu'est le risque nucléaire, valable tant pour le CEA que pour les sites militaires. Je l'espère du moins car on verra comment cela va se passer avec les autorités militaires pour la base aérienne 125 et la base navale de Toulon qui y sont soumis également, mais sur le principe, ils ne sont pas contre. Mais également sur Tricastin et d'autres centrales qui impactent notre région.

Je vais vous montrer cette brochure régionale qui est un document de 8 pages, avec à l'intérieur une explication de ce qu'est un accident nucléaire majeur, quels sont les différents types d'accidents que l'on peut rencontrer d'une manière très générale sur un site nucléaire. Et ce qui est le plus important pour nous : comment fait-on pour maîtriser ces risques au travers de la réduction de risque à la source, la maîtrise de l'urbanisation éventuelle, et surtout la planification des secours ? Puisque là, on est sur un PPI et le PPI a pour seul et unique objet de garantir l'intégrité physique des personnes exposées à l'extérieur des établissements. Et également l'information à laquelle a droit chaque citoyen au travers, entre autres, de la convention d'Aarhus, mais pas seulement.

À l'intérieur de cette brochure, vous avez une double page avec d'un côté ce qui se passe sur le site et comment c'est géré. l'exploitant prend donc les mesures nécessaires et fait ce qu'il faut en prévenant les autorités. Les autorités autour du Préfet décident ce qui est à mettre en œuvre avec ce même établissement. Dans le domaine du nucléaire, ce n'est pas uniquement le Préfet, puisque ça remonte très haut, c'est très compliqué. Il faut rester quand même cohérent pour le citoyen et que cela soit compréhensible par chacun. En tous cas, l'audition de la sirène et des moyens d'alerte éventuels, et sur le terrain, quelles sont les premières mesures, et en face, quelles sont les actions que chaque citoyen doit conduire. Et vous verrez qu'il y en a une qui *a priori*, pour le moment, ne sera pas présente – M. Petit a dû vous en parler tout à l'heure –, celle de la prise d'iode. Donc se mettre à l'abri, fermer les portes et fenêtres, se mettre à l'écoute de la radio, ne pas aller chercher ses enfants à l'école parce qu'ils disposent du PPMS, ne pas utiliser de sources d'émission, ne pas téléphoner pour laisser libre les lignes téléphoniques.

Puis on a un glossaire, et pour avoir plus d'informations, notamment bien évidemment un numéro vert qui est mis à disposition gracieusement par le CYPRES, son site Internet sur lequel on retrouve un certain nombre d'informations, et un QR code sur lequel on peut télécharger l'ensemble des documents à travers un smartphone. Puis vous avez 9 questions-réponses et des consignes bien sûr.

Ensuite, vous avez une fiche pour le CEA de Cadarache, avec le périmètre. Aujourd'hui, on n'a pas le droit de mettre un plan dans le domaine public accessible au plus grand nombre, c'est clairement écrit dans l'instruction gouvernementale et il n'y a pas à déroger. D'autant plus qu'il va y avoir une enquête menée par des ingénieurs généraux. Néanmoins, il a été acté, après discussion avec un groupe de travail dans le cadre du risque industriel, mais également avec le ministère et l'ASN, que mettre en place un schéma tel que celui-là ne pose pas de difficulté et permet finalement de savoir si on est

concerné ou pas par le périmètre du PPI. Donc on voit où sont les cœurs de villages, par contre on ne voit pas de manière précise où sont les installations.

Au dos de cette fiche, on a une présentation de CEA, à quoi il sert, qu'est-ce qu'on trouve et puis surtout comment le CEA gère la sécurité au quotidien, puisque l'objectif n'est bien évidemment pas d'attendre qu'il se produise un événement sur le site.

Pour ce qui concerne le territoire qui nous intéresse en termes de collectivité, on a toutes les communes du périmètre du Plan Particulier d'Intervention du CEA de Cadarache : Saint-Paul, Corbières, Beaumont, Vinon, Ginasservis, Jouques et Rians. Si on fait une évaluation de ce périmètre en termes de quantité de population, à Corbières il n'y a pas d'habitants exposés directement au PPI. À Jouques non plus. A Saint-Paul, c'est toute la commune. À Ginasservis, Vinon et Beaumont, c'est très peu d'habitants. On a croisé les données de population avec les données du périmètre qu'on a localisé en fonction des données de l'INSEE. J'ai arrondi et les données de l'INSEE ne sont pas forcément actualisées. L'objectif c'est de savoir en gros combien il nous faut de brochures. Néanmoins, ce qui est acté, c'est que même si la commune n'a pas d'habitant concerné, des brochures seront données à la commune puisqu'elle est impactée, car si un citoyen souhaitait avoir l'information, il est normal qu'il puisse consulter une brochure en mairie. Donc il y a 10 brochures de prévu, sauf si vous en vouliez un peu plus, mais cela nous semblait le bon volume pour les communes qui ne sont pas exposées. Pour les autres communes, c'est en fonction d'une grille de calcul qu'on utilise depuis très longtemps et qui fonctionne relativement bien. C'est-à-dire qu'on considère qu'il y a 2,5 habitants par foyer donc on a divisé par 2,5, et on a rajouté 50% de brochures pour couvrir les éventuelles demandes qui pourraient arriver entre deux campagnes d'information préventive. Globalement, ça marche assez bien. Ceci, ce sont les quantités hors partenaires, Education nationale notamment, mais surtout le Centre lui-même. Dans tous les cas, l'ensemble des documents seront dématérialisés, donc présents en version PDF et remis à chaque commune, bien évidemment au Centre qui le mettra sur son site Internet, au CYPRES qui le mettra sur son site, mais également aux collectivités si elles souhaitent le mettre sur leurs sites. Bien entendu, les gens intéressés sur le territoire, même s'ils n'ont pas une brochure parce qu'ils ne sont pas exposés, pourront accéder au document d'information puisqu'il sera téléchargeable en version PDF.

Le mode de distribution qui a été choisi, c'est idéalement une distribution avec le journal communal. Donc on vous proposera un article pour votre journal communal, que vous puissiez assurer la distribution. Pour les communes qui n'ont que 20 habitants cela fait maximum 10 brochures à distribuer, et on verra si ce n'est pas mieux de faire du porte à porte. À vous de voir ce qui sera le plus adapté.

Parlons maintenant du planning. On va lancer la validation auprès du Centre et des Préfets qui vont être cosignataires d'une lettre d'accompagnement. Il faut que l'ensemble des Préfets la valide, c'est en cours. La signature du BAT est attendue pour mi-juin au plus tard. Donc on lancera les impressions à ce moment-là, avec une livraison au plus tard fin juillet. Idéalement, il serait bien de ne pas les distribuer avant septembre parce que les gens ne sont pas réceptifs en juillet et en août, ils sont en vacances. Plutôt fin septembre, juste après la rentrée scolaire.

Quelles sont les actions complémentaires ?

On a une réunion mardi avec l'Education nationale pour faire le point et réunir l'ensemble des chefs d'établissements scolaires, comme on le fait habituellement. Une convocation sera faite par la directrice de cabinet du DASEN 13 et des autres départements pour les réunir et refaire le point avec eux sur les Plans Particuliers de Mise en Sûreté – c'est ce qui est fait de manière générale puisque souvent c'est les enfants qui priment, c'est assez logique.

Il avait été validé de ne pas faire de réunion publique, notamment sur la commune de Saint-Paul – sauf si M. le Maire vous avez changé d'avis depuis – puisqu'en général en réunion publique, il n'y a personne. L'idée c'est plutôt d'essayer de trouver d'autres modes d'action.

Le CYPRES travaille aujourd'hui sur la mise en place d'un nouvel outil à disposition de l'ensemble de ses adhérents, qui permettra à chaque citoyen par une application smartphone de savoir s'il est dans une zone à risque PPI, laquelle et quelles sont les consignes associées. Il lui suffira de télécharger l'application gratuitement. Sur l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, il saura s'il rentre dans une zone à risque, et quelles sont les consignes associées. Cela ne concerne pas la crise, puisque dans le domaine de la crise c'est le Préfet ou les maires qui interviennent. Voilà ce qu'il en est de la campagne assez rapidement. Bien entendu, si vous avez des questions, je suis à votre entière disposition.

Mme Saez :

M. Pourtain, avez-vous pensé à mettre les coordonnées de la CLI dans votre plaquette, ce qui serait peut-être intéressant ?

M. Pourtain :

Alors effectivement non, mais cela va être corrigé rapidement.

Mme Saez :

Je vous en remercie.

M. Pourtain :

Je vous propose que dans le « Pour en savoir plus », puisque c'est là, on mette les coordonnées de la CLI.

Mme Saez :

Cela me convient.

M. Pourtain :

C'est un oubli involontaire qui sera vite corrigé puisque, c'est vrai, vous êtes l'organe d'information en continu. Par contre, on parle de CLI, à quoi elle sert, mais c'est vrai qu'on ne dit pas où elle est.

Mme Saez :

Je vous remercie. Donc je laisse la parole à la salle.

M. Wellhoff :

Au sujet du rayon d'action de 5 km, si ça passe à 10 km, il faudra l'adapter parce que sinon ça ne peut pas être crédible.

M. Pourtain :

C'est une très très bonne question que l'on s'est posé puisque le fameux 10 km, on n'en parle pas que depuis hier. *A priori* les 10 km, sauf correction de l'ASN, c'est uniquement pour les centrales nucléaires. Aujourd'hui les rayons du périmètre du PPI du CEA de Cadarache n'a pas de raison de changer, d'après les informations que j'ai. Toutefois s'il devait changer l'année prochaine, puisque le PPI du CEA de Cadarache va être revu – M. Petit en a peut-être parlé tout à l'heure – il y aura juste à changer la fiche correspondante, ce qui sera bien plus simple et plus rapide puisque seul le périmètre changera.

M. Juan :

Effectivement, on a tous eu l'information de Mme Ségolène Royal qui annonçait que les périmètres PPI pour les installations nucléaires – mais elle n'a pas parlé de réacteurs ou de labo-usines – passaient de

10 à 20 km. Les seules installations qui ont des rayons PPI aujourd'hui à 10 km, ce sont les réacteurs. Donc on peut imaginer que cette communication touche les réacteurs. Pour les rayons des labos-usines, cela va effectivement demander des éléments complémentaires, puisque chaque centre CEA, AREVA ou autres, a des rayons un peu particulier. La communication n'est pas assez précise pour nous pour dire aujourd'hui qu'on va doubler sur tous les sites nucléaires. Donc sur les sites labo-usines, il faut affiner les choses. Chez nous on est percutés par deux choses : la mise en service du réacteur de l'INBS, et cette annonce, cela fait donc deux choses à gérer.

Mme Noé :

Je voulais juste apporter une information complémentaire au sujet de ce que vient de dire M. Juan. Nous allons être reçus avec l'ANCCLI au cabinet de Mme Royal le lundi 2 mai, pour discuter de toutes ces problématiques, puisque si on a un rayon PPI qui s'élargit, même si ce n'est que pour les centrales EDF, c'est quand même dû aux travaux de l'ANCCLI dont je vous parlerai tout à l'heure.

M. Beaumont, représentant du staff committee d'ITER :

Vous avez vite survolé la brochure, mais sur la carte, il m'a bien semblé qu'il y a une petite verrue qui est incluse, qui représente le domaine d'ITER. Donc votre brochure couvre bien également le périmètre d'ITER, mais dans le texte – je n'ai pas pu le lire parce que vous l'avez passé très rapidement – je n'ai pas l'impression qu'ITER soit mentionné.

M. Pourtain :

Clairement, ITER n'est pas mentionné puisqu'il n'y a pas de PPI aujourd'hui pour ITER. C'est peut être discutable, mais ce qui a été vu avec le Préfet des Bouches-du-Rhône et validé par lui, c'est qu'on communique sur le Plan Particulier d'Intervention du CEA de Cadarache et ITER ne fait pas partie du PPI. Je ne dis pas que la révision du PPI n'inclura pas éventuellement autre chose, mais aujourd'hui, ITER n'est pas couvert par une telle disposition. Le périmètre a été modifié juste avant l'exercice, pour autant il n'a pas été arrêté par arrêté préfectoral puisqu'on a sur le côté droit la précédente version du PPI qui impactait la route. Dans le cadre de l'exercice, il a été demandé à l'ASND s'il y avait une cohérence à impacter la route, sachant que cela avait des conséquences importantes en matière de gestion des voies de circulation, notamment du côté de Vinon. Et l'ASND a bien validé à l'époque le fait qu'il n'y avait pas nécessité, au regard des risques présents sur les installations, puisque c'étaient les installations militaires qui étaient à l'origine de l'évènement qui pouvait impacter. Le cabinet du Préfet avait validé la proposition de l'ASND, dans le cadre de l'exercice, de mettre un petit plat sur ce côté-là. Pour autant comme cela n'a pas été acté par arrêté préfectoral, je suis obligé de m'en tenir au texte réglementaire qui est l'arrêté en cours et qui est celui qui vous est présenté là.

M. Beaumont :

J'ai bien compris, il est certain qu'il n'y aura pas de matière nucléaire dans ITER pour plus que les 10 années à venir, et il pourrait donc y avoir une révision de la fiche si le risque évolue. Mais là, vous tracez un cercle autour d'un point, or ce point de référence peut varier en fonction de l'étalement des matières nucléaires dans les différentes installations.

M. Pourtain :

Complètement. Ceci-dit – corrigez-moi côté ASN si je me trompe – le périmètre est un périmètre enveloppe. Il se trouve qu'il y a un barycentre effectivement parce qu'on choisit de faire un cercle. Mais ce périmètre enveloppe couvre en théorie l'ensemble des études de danger de chacune des installations présentes sur le Centre. C'est comme dans le cadre des risques technologiques et

industriels habituels où pendant très longtemps on avait à voir une espèce de patatoïde difforme, compliquée et pas forcément digeste. On fait un cercle, on voit ce que ça donne en matière de contre-mesures externes, puisque c'est cela qui est souvent contraignant : quelles contraintes va-t-on imposer à l'extérieur du site, notamment sur la voie de circulation ? Quelles forces de l'ordre ai-je de disponible, combien de barrière me faut-il ? Etc. Et c'est en fonction de ça qu'on adapte ce fameux cercle au périmètre des études de danger. Donc là, en l'occurrence, ce n'est ni plus ni moins que la résultante de l'ensemble des études du danger, maximalisée même.

Mme Saez :

Bien. Y-a-t-il d'autres interventions ?

M. Hugou :

Je pense qu'il serait important, puisque c'est à destination de nos populations, de préciser que ça ne concerne que le Centre d'étude de Cadarache avec un petit astérisque en disant qu'ITER n'est pas pris en compte pour les raisons qu'on a bien compris, puisqu'il n'y a pas de mise en œuvre aujourd'hui de matière nucléaire sur ITER. Ce n'est pas parce qu'on a commencé à poser la première pierre qu'on doit rentrer dans un système de PPI. Par contre, serait-il possible de faire aussi une distribution d'une dizaine de plaquettes à l'ensemble des communes qui sont concernées par la CLI, au-delà du périmètre PPI. Je prends juste pour exemple, Saint-Julien-le-Montagnier, on n'est pas bien loin et c'est bien qu'on ait en mairie un support qu'on puisse donner à l'école.

M. Pourtain :

Je partage complètement votre avis. On n'a pas arrêté la quantité éventuellement que souhaiterait la CLI. Donc cela fait partie des petits bémols à ajuster, et là c'est le CEA qui décide. Pour le côté réglementaire, c'est scrupuleusement le périmètre. Après c'est à discuter, et Guy Brunel m'a dit qu'on n'est pas à 10 brochures près. Donc on verra. Concernant votre remarque sur ITER, ce que je vous propose c'est qu'on ne le mettra pas dans la brochure, néanmoins on fera une petite aparté sur ITER dans la lettre d'accompagnement cosignée par les Préfets avec le directeur du Centre.

M. Brunel :

Juste un complément sur les brochures. On a des besoins nous aussi, donc ça ne pose vraiment aucun problème. Je pense qu'on va en commander beaucoup plus que ce qu'il a indiqué.

Mme Philip, chargée de mission ITER à la préfecture :

Je pense que pour ITER, il faudrait peut-être prévoir une information des salariés ITER et des salariés du chantier ITER. Peut-être pas avec une brochure pour chacun, mais via le site Internet par exemple, puisqu'il y a quand même énormément de personnes qui sont là dans la journée et qui ne sont peut-être pas forcément sensibilisées à tout ça. Concernant le périmètre INB, l'ASN précisera cela, mais il me semble que dans le décret d'autorisation de la création de l'INB ITER, même si elle n'est pas encore en fonctionnement, il y a un PPI. Évidemment, le PPI n'est pas actif tant que l'installation n'est pas en route, mais il y a ce processus et le PPI, ce n'est pas tout à fait le même. La réglementation fait qu'il existera, bien sûr.

M. Pourtain :

J'entends tout à fait ce que vous venez de dire. Concernant ITER, il n'y a pas aujourd'hui de PPI, même s'il est éventuellement prévu à terme. En ce qui concerne ce que vous venez de dire pour les salariés, le code du travail précise que l'employeur a obligation d'informer l'ensemble de ses salariés qui travaillent pour son compte afin de garantir la salubrité, la santé publique, et la santé mentale de ses

personnels. Et pour ça, il doit mettre en œuvre, entre autres, un document unique. Sur le pourtour de l'étang de Berre, par exemple, on travaille en général avec les unions patronales pour faire percoler les brochures au sein des entreprises. En ce qui concerne le cas d'ITER, parce qu'on est quand même sur un chantier très particulier, on n'a pas eu de traitement aujourd'hui de la question avec Guy Brunel. Donc on note votre question, on en discutera et on verra quelle est la meilleure des réponses à lui donner. Dans tous les cas, la brochure sera disponible en version informatique. Mais il est vrai que les gens qui sont sur le chantier, n'ont pas forcément un ordinateur sous les yeux en permanence. C'est une vraie question puisque le cas échéant, si le PPI devait être déclenché, beaucoup de monde serait quand même exposé d'un seul coup.

M. Brunel :

Quand on parle de PPI, on parle de population. Alors il y a beaucoup de types de populations, dont effectivement les populations des entreprises avoisinantes d'une entreprise soumise à PPI, ce qui est le cas d'ITER qui va être dans le périmètre PPI de Cadarache. ITER et le CEA vont prévoir des procédures d'échange d'information. Les populations d'ITER seront prises en charge par l'employeur ITER et les populations civiles sont prises en charge par les préfetures. Ce sont des mécaniques un peu différentes. C'est ce qu'il faut aussi comprendre. Les salariés d'entreprise sont pris en charge par leur entreprise et les populations par les préfetures.

Mme Rodriguez-Rodrigo, représentante d'ITER Organization :

Je voudrais juste préciser un point sur le PPI. Il n'y a pas de scénario accidentel sur ITER qui conduise à un PPI. Et s'il y a un déclenchement du PPI au CEA, ITER met en place son PUI et des conventions ont déjà été signées avec le CEA pour se mettre aux ordres de l'organisation du PPI. Donc aujourd'hui, le PPI ne fait pas partie d'ITER et je pense qu'on n'a pas à indiquer sur les brochures la situation d'ITER, puisqu'on est comme toute industrie qui est autour de Cadarache, c'est la même situation.

Mme Saez :

C'est bien clair. Je crois qu'on a répondu Monsieur à vos attentes. Donc je vous remercie M. Pourtain. Je vais maintenant donner la parole à Mme Noé qui va nous présenter la démarche de l'ANCCLI.

Mme Noé :

Merci Mme Saez. Je vais être rapide, vu l'heure. Donc je vous rappelle quand même que l'ANCCLI c'est l'Association Nationale des CLI qui regroupe les 36 CLI de France, dont la CLI de Cadarache bien entendu. Je suis à l'ANCCLI, au Bureau de l'ANCCLI et aussi dans les commissions de travail relatives à tout ce qui concerne la distribution des comprimés d'iode, les zones PPI, le post-accidentel. M. Pourtain, fait partie avec moi d'un groupe de travail qui s'appelle le CODIRPA, où deux groupes de travail se retrouvent sur ces domaines-là. Donc nous avons fait une campagne auprès des journalistes, ainsi que de certains médias, tels que France 2. Le 5 mai M. Delalonde, Président de l'ANCCLI et les membres du Bureau ont reçu 10 journalistes. M. Delalonde a signé un article indiquant que la France n'est pas prête à gérer un accident nucléaire, ce sont ses paroles. Si, selon lui, la France est capable sur le papier de gérer un accident dans le domaine de l'urgence, nous ne sommes pas encore prêts à gérer la suite, ce que nous appelons le post-accidentel, comme à Fukushima. C'est-à-dire une fois que l'urgence est terminée, si on doit préparer les évacuations de la population, déplacer toute une ville, nous ne sommes pas prêts pour cela. Nous travaillons sur ces problématiques au sein de l'ANCCLI et avec le CODIRPA et nous avons, à l'ANCCLI, établi un Livre Blanc qui sera présenté au niveau du gouvernement, puisque comme je vous l'ai dit, nous avons des relations avec le cabinet de Mme Royal. Cela fait plusieurs années que nous réclamions un rendez-vous pour pouvoir lui exposer toutes nos

problématiques. Nous ne travaillons pas en vase clos mais c'est le travail des CLI qui remontent à l'ANCCLI qui se charge de le porter à l'échelon national et d'apporter des compléments. Et nous avons déjà soutenu plusieurs amendements auprès du cabinet de Mme Royal, dont certains ont été acceptés. Par exemple l'année dernière, plusieurs modifications sont intervenues à la demande de l'ANCCLI, donc des CLI, dans la révision du plan ORSEC.

La problématique actuelle concerne les rayons PPI. Comme on vous a dit tout à l'heure, Mme Royal a décidé de porter les rayons PPI de 10 km à 20 km pour les centrales EDF. On ne sait pas si le Centre de Cadarache va être concerné. M. Petit m'a dit tout à l'heure qu'il n'avait aucune directive pour l'instant. La seule chose qui est sûre, c'est que le PPI de Cadarache va être révisé en 2017 et qu'il n'y aurait certainement pas grand-chose qui va évoluer, à moins d'avoir de nouvelles directives de l'État. Ce que nous reprochons en général au sein de l'ANCCLI et des CLI, concerne la distribution d'iode puisque celle-ci va être uniquement faite dans le cercle PPI – pour nous c'est 5 km – et c'est une grosse problématique pour les communes en général. Parlons de chez nous et ne parlons pas de ce qui se passe dans le nord, parce que de toute façon même si on est concernés, il faut quand même qu'on voit midi à sa porte. Vous avez simplement une partie de la population qui va recevoir les comprimés d'iode, ils vont aller les récupérer en pharmacie, et pas l'autre partie de la population de la commune. Je peux vous en parler puisque j'ai déjà fait la campagne de 2012 – j'étais déjà élue –, les gens ne comprennent pas cela. Alors à force d'entendre dire – on prend l'exemple de Tchernobyl, ou de Fukushima – s'il arrive quelque chose, ça s'arrête à cet endroit précis, les gens ont l'impression qu'on les prend vraiment pour des abrutis et des inconscients. Notre demande, c'est justement de pouvoir élargir cette distribution d'iode. Je ne parle plus ici du rayon PPI mais uniquement de la distribution d'iode. Quand une commune est impactée, que toute la commune fasse partie de cette distribution d'iode. Je sais que cela implique une organisation complètement différente, puisque s'il arrivait quelque chose pour l'instant, les municipalités ont un site commun pour s'approvisionner en comprimés d'iode – c'est Toulon pour nous. Mais le problème, c'est de pouvoir y aller en cas de danger, car nous aurons certainement les routes qui vont être coupées, nous pouvons être en situation de confinement. Comment aller récupérer ces comprimés d'iode que nous devons distribuer à la population, alors que nous-mêmes, nous serons confinés ? Je veux bien moi, me dévouer, en prenant les personnes les plus âgées pour aller chercher en risquant d'être contaminée, tant qu'à faire, mais ce n'est pas notre rôle, je pense. Donc il va falloir travailler là-dessus et on essaie de faire quelque chose. Maintenant, savoir si cela va aboutir, je n'en sais rien. Et c'est pour cela que M. Delalonde a dit que nous ne sommes pas prêts à gérer un accident nucléaire, pour la bonne raison qu'il y a beaucoup de domaines sur lesquels l'État préconise certaines choses, mais sans concertation avec nous. C'est actuellement notre principale problématique. Quand je dis nous, je parle des CLI qui sont justement un relais de la société civile. La société civile n'est pas assez concertée. M. Petit disait tout à l'heure qu'il faut arrêter de toujours tenir la société civile par la main. Mais la société civile n'est pas informée. Elle ne comprend pas toujours ce que nous faisons ou ce que fait l'État. Alors prenons ce relais et essayons de les impliquer, notamment par le biais des associations dans chaque commune, parce que la CLI a son travail d'information à faire. Toi tu es maire, moi je suis adjointe, je pense que notre rôle est d'informer notre population dans ce domaine, et de pouvoir les faire participer. Et ces remontées-là arriveront jusqu'à la CLI, et la CLI les transmettra, travaillera sur les dossiers, et transmettra à l'ANCCLI d'intervenir auprès des autorités compétentes.

Mme Saez :

Très bien. C'est parfait.

Mme Noé :

Si vous avez des questions, je veux bien répondre.

Mme Saez :

Je crois qu'il y en a.

M. Pourtain :

J'ai juste un petit rectificatif. Tu as dit que la distribution des comprimés d'iode se ferait au niveau du cercle du PPI et que les voisins ne seront pas contents. Pour ce que j'en sais, c'est l'exploitant qui est chargé de la mettre en place sous la directive de la préfecture. Pour la nouvelle distribution, j'ai pris contact avec le directeur de cabinet du Préfet de région et des Bouches-du-Rhône, et il semblerait que cette question ne soit pas encore tranchée. C'est-à-dire que pour le moment, on ne sait pas si ce sera le cercle ou plus que le cercle, donc il faut attendre sa décision. Cela va dans le sens de ce que tu dis, mais ce n'est pas vraiment le cercle aujourd'hui.

Mme Noé :

Je n'étais pas au courant. Donc je te remercie de m'en informer. De toute façon je sais que tu me donneras l'information en temps voulu, donc il n'y a pas de problème.

Mme Marcel, représentante de FARE sud :

Dans le dernier numéro du CLIC Info, Guy Brunel disait qu'actuellement sur le site de Cadarache, aucun dégagement d'iode radioactif n'était possible, à moins que je n'interprète mal ses propos. Dans ce cas, je voudrais bien qu'on m'explique pourquoi il est nécessaire de distribuer de l'iode ?

M. Brunel :

L'iode radioactif est un élément qui se dégage en cas d'accidents sur des réacteurs. Il se trouve qu'il y a un réacteur important qui s'appelle le RES qui devrait diverger à la fin de cette année. C'est un réacteur d'une puissance significative et les scénarios d'accident peuvent amener des rejets d'iode. Il est donc nécessaire que de l'iode non radioactif puisse être distribué aux populations. Aujourd'hui le RES ne fonctionne pas encore.

Mme Noé :

Si vous me permettez d'apporter une autre information, il est prévu par loi du 15 août 2015, que les CLI, ainsi que la société civile, soient concertées sur les révisions des PPI. J'en ai parlé ce matin avec M. Petit, et il m'a confirmé qu'on participerait à la révision du PPI de Cadarache en 2017. Les maires des communes concernées également bien entendu, comme d'habitude.

M. Pourtain :

Je le confirme puisque dans le cadre des révisions de tous les PPI de la région, le CYPRES a pour rôle de coordonner des groupes de travail des PPI et dans la nouvelle procédure qu'on a fait valider en décembre dernier par le Préfet de région, on a totale liberté d'associer au GT Alerte et information, les collectivités au travers de leurs PCS et les organes de concertation des territoires. Et la CLI est bien évidemment l'organe de concertation des territoires dans le cadre du volet du CEA de Cadarache, comme a les CSS autour des sites Seveso.

Mme Brochier, représentante de FNE 04 :

On fait des cercles très réguliers alors qu'on devrait faire plutôt des espèces de patatoïdes en fonction du nombre d'habitants. Ce n'est pas les animaux qui vont prendre l'iode, ce sont les gens. On peut

arriver avec ces cercles à couper une ville en deux ce qui – Maïté l'a dit – n'est pas très logique. Ne pourrait-on pas pour l'iode, changer ce mode de représentation un peu rigide ?

M. Brunel :

Je ne suis pas le mieux placé pour répondre, mais normalement dans la vie technique et scientifique, toutes ces distances doivent s'expliquer. On ne peut pas dire du jour au lendemain je vais faire passer de 10 à 20 km. On respecte la décision, mais nous en tant que scientifiques, on est un peu gênés par cela. En toute rigueur, peu importe le cercle, mais la manière de faire ce n'est pas le nombre d'habitants. C'est simplement qu'on considère qu'il y a un accident et on le majore au niveau des rejets. Ensuite on fait un calcul des doses quel que soit le vent – dominant ou pas. Et cela aboutit à quelque chose de circulaire. Et on fixe un débit de dose maximum que les populations peuvent accepter. C'est l'État qui fixe tout cela, ou l'Autorité de Sûreté Nucléaire, etc. Et à partir de ce moment-là, on fait un calcul et on trace le cercle à 1 ou à 10 km et on aboutit à ce cercle qui fait 5 ou 10 km. C'est vrai qu'on peut être étonnés et je comprends ta confusion quand on dit du jour au lendemain que ça va passer de 10 à 20 km. Ce qui est important en termes scientifique, c'est la conséquence en termes de débit de dose intégrée et cela se calcule.

M. Pourtain :

En complément de ce qu'a dit Guy, vous avez la chance d'être sur un territoire qui est peu urbanisé. Imaginez la même chose pour les risques industriels, et j'ai vu – ce n'est pas le cas en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, parce que le Préfet le refuse – le cas où d'un côté de la rue les gens sont dans le périmètre, de l'autre côté de la rue, ils ne le sont pas. Ce n'est pas forcément idiot, mais à un moment donné, il faut prendre des décisions sur le périmètre. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le choix est fait d'arrêter le périmètre de manière circulaire, en général, couvrant l'ensemble des périmètres enveloppes qui donnent le fameux patatoïde dont vous parliez, puisque gérer des patatoïdes, ce n'est pas forcément simple dans la tête des gens non plus. Et les cercles parfaits, trop parfaits ne sont pas forcément évidents. Donc le choix a été fait d'être maximaliste, on prend le plus grand pour couvrir tous les scénarios. Et on a abouti à ce joli cercle.

Mme Saez :

Je pense qu'on va clôturer le débat parce que l'heure avance et nous avons encore pas mal de sujets à voir. Ce qu'on pourrait faire, c'est intervenir auprès du Préfet à la demande des maires pour augmenter le périmètre pour la distribution d'iode.

Mme Noé :

Je pense que Guy a répondu tout à l'heure. Comme la distribution d'iode revient au CEA, c'est auprès du CEA qu'il faudrait intervenir.

M. Brunel :

J'ai dit que c'est le Préfet qui décide, et qu'actuellement, dans les discussions que j'ai avec lui, puisque cela a des implications en nombre de boîtes à acheter, la décision n'est pas encore prise et il y a une possibilité de faire plus que le cercle.

Mme Saez :

Très bien. On va passer au point 3 du rapport concernant l'approbation du rapport d'activité 2015.

3. Rapport d'activité 2015

Mme Saez :

Le rapport d'activité 2015 a été préparé par M. Fourcaud et a été approuvé le 23 mars par le Conseil d'administration. Il retrace de façon détaillée tous nos travaux de l'année 2015. Il vous a été transmis avec le dossier de la réunion. Avez-vous des questions à poser sur ce rapport ? Sinon, on le passe au vote.

Je vous propose d'approuver ce rapport d'activité 2015.

Résultats du vote :

- **Nombre de voix pour : 35**
- **Nombre de voix contre : 0**
- **Nombre d'abstention : 0**

Délibération 2 : Le rapport d'activité 2015 est approuvé.

Mme Saez :

Je vous remercie et je vous propose, mesdames et messieurs, de passer au point 4.

4. Rapport financier et comptes 2015

Mme Saez :

Vous avez au dossier de la réunion le rapport établi par notre Commissaire aux comptes, M. Lagoarde, les comptes 2015 établis par notre expert-comptable, M. Gomez, et le Rapport financier établi par notre Trésorier, M. Mercier. Nous allons commencer, mesdames et messieurs, par écouter M. Lagoarde qui va nous présenter son rapport.

M. Lagoarde, Commissaire aux comptes :

[Rapport de M. Lagoarde en annexe 3]

Mesdames, messieurs, bonjour. Avant de vous lire mon rapport, je vais vous présenter, pour plus de compréhension, les comptes qui ont été établis par l'expert comptable, le cabinet EGA.

On va d'abord regarder les comptes du bilan, actif, passif, le compte de résultat, et l'annexe des comptes.

Si on prend l'actif, on a d'abord l'actif immobilisé qui se décompose entre l'actif brut, les amortissements et l'actif net.

L'actif brut, on voit qu'il s'élève à 51 796 €. Les amortissements pratiqués depuis l'origine s'élèvent à 42 600 €, soit une valeur immobilisée nette de 9 196 €, contre 13 544 € l'année dernière. Ce qui est normal puisque les amortissements viennent réduire les valeurs d'actif.

En bas de bilan, en actif circulant, on n'a pas de stock. On a des créances à recouvrer pour 6 091 € qui sont des soldes de subventions à recevoir.

Et la trésorerie pour 133 165 €, au lieu de 107 062 € l'année dernière, 26 000 € de plus.

Au passif, nous avons tout d'abord les fonds propres qui se composent des réserves, 5 294 €, du report à nouveau 71 317 € qui est le cumul des résultats de la CLI depuis l'origine, et le résultat de l'exercice, 14 398 €, ce qui fait un total de fond propre de 91 009 € pour 71 317 € l'année dernière, soit 19 692 € de plus.

Un commentaire sur les fonds propres. La ligne autres réserves, 5 294 €, provient de la fusion avec la CLI ITER, c'est le report des réserves de la CLI ITER après l'absorption.

Dans les dettes, on a les dettes fournisseurs à la clôture de l'exercice, 46 724 €, à peu près la même chose que l'année dernière. C'est le roulement normal, et le délai de paiement des fournisseurs qui sont payés à ce jour, notamment la facture due pour la refacturation des frais de fonctionnement et des salaires. Ensuite les dettes fiscales et sociales, 11 101 €, essentiellement des charges sociales payées au mois de janvier. Voilà pour le bilan.

Ensuite on va regarder le compte de résultat, comment a été formé ce résultat de 14 000 €.

Nous avons d'abord au niveau des ressources les produits d'exploitation, 249 429 €, essentiellement des subventions pour 247 579 €, au lieu de 185 900 € l'année dernière.

Le total des charges d'exploitation s'élève à 235 487 € pour 191 393 € l'année dernière. Donc il y a effectivement plus de charges, mais les chiffres ne sont pas directement comparables puisque cette année, il y a les résultats des chiffres de la fusion de la CLI de Cadarache et de la CLI ITER.

Les achats et charges externes : 198 200 €, pour 166 766 € l'année dernière, les taxes : 580 €, les salaires : 21 894 €, les charges sociales : 7 284 €, les amortissements : 7 529 €.

Ce qui nous fait un résultat d'activité à un premier niveau de 13 942 € positif, pour 10 982 € l'année dernière.

Le résultat financier : il y a quelques produits financiers, 715 €, puisque de la trésorerie est placée.

Ce qui nous donne un résultat courant après résultat financier de + 14 657 €, au lieu de 11 577 € l'année dernière.

Vient se déduire de ce résultat une dotation exceptionnelle aux amortissements de 3 659 €. Cette dotation concerne le renouvellement du cédérom du film sur la présentation de la CLI. Il y avait déjà eu un film qui avait été immobilisé, mais comme il n'était plus à jour, il y en a eu un nouveau, donc une nouvelle dépense. Les anciennes dépenses ont donc fait l'objet d'un amortissement exceptionnel pour les mettre à zéro, soit 3 659 €.

Il n'y a pas d'impôt bien sûr.

On a ensuite les reprises de fond. L'année dernière, il y avait une provision pour fond dédié, c'est-à-dire une subvention qui n'avait pas été complètement utilisée, qui avait été provisionnée pour 3 400 €. Et comme elle a été utilisée cette année, on a l'annulation et la reprise de la provision de ce fond dédié. Ce qui remonte l'excédent à 14 398 €, qui est notre résultat final.

En pied de bilan, c'est-à-dire hors flux financier physique de l'association, on a cette année pour la première fois, l'évaluation des contributions volontaires en nature. Bien sûr les produits sont égaux aux charges.

Donc les dépenses de bénévolat, de prestations en nature, la mise à disposition gratuite de biens et services ont été évaluées à 24 207 €. Le personnel bénévole et les mises à disposition de salle. Le détail de ces chiffres est donné plus loin dans l'annexe des comptes. L'année dernière, l'évaluation des contributions volontaires n'avait pas pu être faite. Les prestations en nature, c'est-à-dire la mise à disposition gratuite du local, l'évaluation de la mise à disposition gratuite du local du siège à Aix était comptabilisées dans les comptes pour 14 000 €. Cette année, elles n'auront pas fait l'objet d'une comptabilisation, mais elles sont indiquées dans l'évaluation des contributions en nature. Cela est sans incidence sur le résultat final.

Ensuite vient le détail des comptes. Je pense que vous l'avez vu et s'il y a des questions, on y répondra sans problème.

Je vais aller directement à l'annexe légale des comptes, complément du bilan. On a des informations obligatoires. Donc les comptes ont une durée de 12 mois, correspondant à la période 2015.

Les faits caractéristiques de l'exercice : donc engagement de commande hors bilan, on a vu tout à l'heure qu'on a une reprise sur fond propre dans les fonds de 3 400 € qui étaient les fonds dédiés de l'année dernière concernant une subvention non utilisée l'année dernière, et utilisée cette année. Deuxième fait caractéristique, on a l'information sur la fusion décidée par l'Assemblée générale du 8 juillet 2015, approuvée avec effet rétroactif donc au 1^{er} janvier 2015. Suite à cette fusion, la situation nette s'est améliorée de 5 294 €, comme je vous l'indiquais tout à l'heure, qui figurent dans les réserves. On l'a donc en situation nette et bien sûr dans la trésorerie.

Règles et méthodes comptables : il n'y a rien de particulier à dire, on applique les textes légaux. Dans les permanences des méthodes, il n'y a pas eu de changement de méthode, simplement on a – comme je l'ai dit tout à l'heure – un changement de méthode de présentation puisque les contributions volontaires sont comptabilisées en pied de bilan, puisqu'on en a beaucoup plus que l'année dernière. Complément d'information, il n'y a pas grand-chose. Il y a l'état des immobilisations. On voit qu'il y a eu des acquisitions pour 8 755 € au cours de l'année en investissement. Ces immobilisations donc sont amorties. On a donc 13 203 € d'amortissement sur l'exercice, ce qui fait que les amortissements sont de 42 600 € comme on l'a vu au bilan.

Le tableau de variation des fonds associatifs : on part l'année dernière de 71 317 € pour arriver à 91 000 € cette année. Ces 91 000 € sont constitués de la réserve de trésorerie qui résulte de la fusion, 5 294 €, de l'affectation de résultat de l'année dernière et de résultat de cette année, 14 398 €, qui est soumis à votre approbation.

L'état des échéances des créances et des dettes : tout est à moins d'un an. Tout a été encaissé et tout a été payé depuis.

Indication sur les taux d'amortissement : en général on pratique l'amortissement linéaire sur des durées variables entre 5 et 10 ans.

La trésorerie : il n'y a pas d'information particulière sur la trésorerie.

Les produits à recevoir : ce sont des soldes des subventions encaissées à la fin de l'exercice qui ont été encaissées ultérieurement.

Les charges à payer : ce sont les fournisseurs, les anciennes provisions, les factures provisionnées au 31 décembre, reçues et payées après, ainsi que les charges sociales.

Il y a une information intéressante sur la valorisation des contributions volontaires à la fin. Cette année, ces contributions volontaires ont pu être valorisées avec les informations de tenue. Donc on a le bénévolat des membres de l'association, 1000 heures sur la base de rémunération du SMIC. Mise à disposition des salles par le CEA de Château de Cadarache pour les trois réunions plénières pour 2 599 €. Mise à disposition d'une salle municipale par la ville de Vinon-sur-Verdon pour la réunion du 24 septembre 2015, 275 €. Mise à disposition d'une salle municipale par la ville de Manosque pour la réunion du 19 novembre 2015, 800 €.

Ensuite il y a des mises à disposition qui n'ont pas pu être valorisées. Mise à disposition de salle municipale par la commune de Sainte-Paul-Les-Durance pour les réunions de Bureau, Conseil d'administration, Commissions de groupe, soit 13 réunions. Mise à disposition des salles par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour les réunions plénières du Bureau, Commissions, Groupes de travail. Et 10 412 € pour la valorisation de la mise à disposition des locaux par le Conseil départemental. Les repas offerts par ITER Organization, valorisés pour 511 €.

J'ai contrôlé ce bilan et je présente maintenant le rapport d'appréciation. C'est un rapport normé, donc il n'y a pas de problème. J'ai approuvé et certifié les comptes en fonction des contrôles effectués. J'ai fait simplement une remarque signalée dans l'opinion sur les comptes annuels, sans remettre en cause

l'opinion ci-dessus. L'attention est attirée sur le point exposé dans la note permanence des méthodes concernant le changement de présentation comptable des contributions volontaires en nature, comptabilisées en pied de bilan alors qu'elles figuraient auparavant dans le compte de résultat en charges supplétives et en autres produits.

Aucune remarque particulière sur la sincérité, la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels. S'il y a des questions, j'y répondrais.

Mme Saez :

Je remercie M. Lagoarde. Des personnes souhaitent-elles intervenir ou poser des questions ?

M. Hannecart, représentant de FNE 84 :

Cela fait quelques années que je suis les travaux ici en tant qu'animateur notamment et dans le milieu associatif. Ce qui m'étonne quand même c'est les 1 000 heures seulement atteintes. Je suppose que c'est un chiffre qui est sorti du chapeau du secrétaire général, et ça ne correspond pas du tout à la somme des activités des bénévoles qui doit être un chiffre beaucoup plus élevé.

Mme Saez :

Il manque un zéro peut-être.

M. Fourcaud :

Effectivement, mais je précise tout de suite que je n'ai pris en compte que le temps des réunions, puisque je ne suis pas en mesure de savoir quel est le temps passé par chacun à domicile sur les dossiers. Mais si vous pouvez chacun m'indiquer le temps que vous consacrez hors réunion, on pourra avoir une évaluation beaucoup plus juste.

Mme Saez :

Il est vrai que les bénévoles, on les salue parce qu'ils passent énormément de temps de leur vie privée à la CLI. Et ça les passionne en plus. Mais on ne rajoutera pas un zéro quand même aux 1000 heures.

M. Hannecart :

Je ne demande pas un zéro, mais c'est dans les 2-3000 heures probablement.

M. Lagoarde :

On peut faire une remarque sur le taux de valorisation qui était retenue. Lorsqu'on n'a pas d'information particulière par convenance, on prend le taux du salaire minimum.

M. Hannecart :

Je suis contre ce rapport à cause de la sous-évaluation du bénévolat.

Mme Marcel :

Nous, dans notre association, on ne fait pas ça, le complément d'information relatif aux comptes de résultat avec valorisation des contributions volontaires, etc., bénévoles. À quoi ça sert ? Est-ce obligatoire maintenant ?

M. Lagoarde :

C'est une obligation. Lorsqu'on peut chiffrer, il est nécessaire de donner l'information parce que dans une association il y a beaucoup de ressources qui ne passent pas par des flux financiers. Donc c'est important de pouvoir donner en annexe ces informations. Si on ne peut pas chiffrer, on donne une liste. C'est ce qui avait été fait l'année précédent. Il y avait des informations, elles n'étaient pas chiffrées. Et

cette année, j'avais demandé à ce qu'on essaie de chiffrer pour avoir une idée de la valeur de ce que ça représentait. Effectivement peut-être qu'il manque des chiffres, mais déjà on a une idée plus précise. Mais cela fait partie des informations que doivent donner les associations.

M. Hugou :

Juste pour préciser, sur le formulaire CERFA de demande de subvention, qu'il s'agisse de subventions communales, départementales ou autres, c'est une obligation. Cela a surpris les associations de mon village auxquelles je le demande depuis cette année. Mais c'est vrai qu'à un moment donné, il faut savoir quantifier ce genre de chose.

Mme Saez :

Je vous propose maintenant d'approuver les comptes 2015 et l'affectation des résultats au report à nouveau.

Résultats du vote :

- **Nombre de voix pour : 35**
- **Nombre de voix contre : 0**
- **Nombre d'abstention : 0**

Délibération 3 : Les comptes 2015 et l'affectation des résultats au report à nouveau sont approuvés.

Mme Saez :

On va revenir au rapport financier établi par M. Mercier.

M. Mercier :

Vous avez dans vos dossiers le détail de la situation financière actuelle. Au 7 avril 2016, le montant de la trésorerie était de 49 318 €, le compte courant 2 414 € et le compte épargne 46 834 €. Le montant des dépenses depuis le 1^{er} janvier a été de 37 190 €, et le montant des recettes depuis janvier a été de 300 €. Mais on vient d'apprendre qu'on allait recevoir la subvention de la commune de Corbières à hauteur de 200 €. Donc voilà pour la situation financière.

Je ne vais pas rentrer dans le détail des subventions. On va dire que la loi NOTRe ne s'oppose pas au maintien du financement apporté à la CLI par les différentes collectivités locales et leurs groupements. Donc au jour d'aujourd'hui, les attributions que l'on a eues sont les suivantes : le département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 145 000 €, le département des Alpes-de-Haute-Provence à hauteur de 5 000 €, le département de Vaucluse à hauteur de 10 000 €, la commune de Ginasservis pour 300 €, Corbières pour 200 € et la communauté territoriale du Sud Luberon nous a annoncé qu'elle ne donnerait rien. Donc voilà quel est l'état actuel de notre situation financière en début du mois. Merci.

Mme Saez :

Nous allons à la rencontre des communes avec M. Fourcaud et M. Mercier, de façon à pouvoir échanger avec les maires. Nous en avons déjà rencontré plusieurs, dont le maire de Saint-Julien-le-Montagnier. Nous essayons de voir avec eux la façon dont ils souhaitent que la CLI intervienne et qu'ils puissent aussi financer leur part à la CLI. Nous avons donc commencé ce travail et nous le continuerons. Hier vous avez eu aussi une rencontre à laquelle je n'ai pas pu assister, mais vous l'avez fait tous les deux et ça s'est bien passé, je pense. Et nous irons avec notre bâton de pèlerin voir le Conseil départemental du Var, les maires des autres communes et ainsi de suite. M. Mercier, je vous remercie pour votre intervention.

Je vous propose maintenant d'approuver le rapport financier 2015 que vous avez au dossier.

[Rapport financier 2015 en annexe 4]

Résultats du vote :

- **Nombre de voix pour : 35**
- **Nombre de voix contre : 0**
- **Nombre d'abstention : 0**

Délibération 4 : Le rapport financier 2015 est approuvé.

Mme Saez :

Je vous remercie et je vous propose, mesdames et messieurs, de passer au point 5.

5. ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Saez :

Le Conseil d'administration de la CLI comprend trois représentants des associations de protection de l'environnement, élus le 8 juillet 2015 : Mme Brochier (suppléante : Mme Tellier), M. Hannecart (suppléante : Mme Boutonnet), et Mme Marcel (suppléant : M. Gonella). Mme Boutonnet n'étant plus membre de la CLI, où elle a été remplacée le 30 novembre 2015 par M. Marcelet pour représenter l'Association FNE 84 (suppléant de M. Hannecart), les associations doivent la remplacer au Conseil d'administration. J'invite les candidats à se faire connaître. Si les représentants des associations le souhaitent, ils pourront se retirer à coté pour voter.

M. Virey, représentant de l'Association CLCV, se déclare candidat.

Mme Saez :

Seul M. Virey est donc candidat. Comme vous ne souhaitez pas vous retirer je vous invite à voter sur la candidature de M. Virey :

Résultats du vote :

- **Nombre de votants : 6**
- **Nombre de voix recueillies par M. Virey : 6**

Délibération 5 : M. Virey est élu suppléant de M. Hannecart, au Conseil d'administration

Mme Saez :

On vous félicite M. Virey. Je vous propose, mesdames et messieurs, de passer aux questions diverses.

6. QUESTIONS DIVERSES

Mme Saez :

Les questions diverses sont les suivantes :

- Situation financière, nous l'avons déjà vu
- Etat de réalisation du programme d'activité 2016
- Remplacement de Mme Bourgeois
- Mutuelle complémentaire obligatoire
- Composition de la CLI
- Réunions du Conseil d'administration et du Bureau
- Prochaines réunions

- Projet de séminaire inter-CLI

A. Etat de réalisation du programme d'activité

Mme Saez :

Vous avez dans le rapport le compte rendu détaillé de nos travaux depuis le début de l'année. Des personnes souhaitent-elles intervenir ou poser des questions ? Sinon, je vous propose, mesdames et messieurs, de passer au sujet suivant.

B. Remplacement de Mme Bourgeois

Mme Saez :

Comme vous le savez, j'ai demandé au Département des Bouches-du-Rhône le remplacement de Mme Bourgeois, agent départemental en disponibilité depuis le 1^{er} septembre 2015. Dans cette attente, nous avons recruté Mme Brossat le 1^{er} novembre sur un CDD de 6 mois, en contrat aidé CAE-CUI.

Le Département m'a proposé une personne de catégorie C (adjoint administratif), que j'ai reçue le 19 janvier, mais j'ai estimé ses qualifications insuffisantes dans le domaine de la communication, puisqu'il s'agit d'un poste de chargé de communication. Dans l'attente de nouvelles propositions, le Conseil d'administration a décidé de renouveler le CDD de Mme Brossat à son échéance le 30 avril pour une nouvelle durée de 6 mois.

Des personnes souhaitent-elles intervenir ou poser des questions ? Personne, donc je vous propose, mesdames et messieurs, de passer au sujet suivant.

C. Mutuelle complémentaire obligatoire

Mme Saez :

Je laisse M. Fourcaud le soin d'en parler.

M. Fourcaud :

Il s'agit d'une décision prise le 10 mars par le Conseil d'administration. Cette mutuelle complémentaire obligatoire, c'est l'application de la loi du 14 juin 2013 qui oblige toutes les entreprises à proposer à leurs salariés une couverture complémentaire santé collective en complément des garanties de base d'assurance maladie de la sécurité sociale. Cela concerne un certain nombre de prestations, tout cela est règlementé. À la suite d'une consultation d'un courtier, le Conseil d'administration a choisi de souscrire un contrat auprès de la compagnie Swiss Life. La loi prévoit une prise en charge par l'entreprise d'au moins 50% de la cotisation à cette mutuelle. Mais c'est un minimum, c'est-à-dire qu'on peut aller au-delà. Sur ces bases, le Conseil d'administration a décidé de prendre en charge 100% du coût du socle des garanties minimales, les salariés étant libres de choisir des garanties complémentaires à leur charge exclusive. Le coût annuel donc de cette décision est estimé à 656 € pour l'année, donc une somme qui reste très raisonnable pour la CLI. Je vous remercie.

Mme Saez :

Je vous remercie. Des personnes souhaitent-elles intervenir ou poser des questions ? Sinon, je vous propose, mesdames et messieurs, de passer au sujet suivant.

D. Composition de la CLI

Mme Saez :

Je vous informe des modifications qui sont intervenues dans la composition de la CLI depuis notre dernière Assemblée générale :

- Association FNE 84 : M. Marcelet a été nommé représentant suppléant en remplacement de Mme Boutonnet ;
- Syndicat CFTC : M. Bianchi a été nommé représentant suppléant en remplacement de M. Molina ;
- Région PACA : Mme Augey a été nommée représentante en remplacement de Mme Trégan. Elle siègera également au Conseil d'administration, conformément à l'article 2 du règlement intérieur ;
- Durance Lubéron Verdon Agglomération : M. Brès a été désigné comme représentant par le Conseil communautaire en remplacement de M. Diguët, mais je ne sais pas si l'arrêté de nomination a été déjà été pris par le Département des Bouches-du-Rhône.

Par ailleurs, je vous informe que deux organismes ont exprimé le souhait de participer à la CLI : L'Association *Ma zone contrôlée*, collectif de salariés sous-traitants de l'industrie nucléaire française. Cette association est déjà représentée au sein de la CLIGEET (CLI de Tricastin) ; L'Association *Cyclium* qui regroupe des entreprises du nucléaire de la vallée du Rhône, implantées à Marcoule et à Cadarache. Cette association est déjà représentée au sein de la CLI Marcoule Gard. Ces organismes ont été invités à adresser leur candidature à la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône qui détermine la composition de la CLI.

Des personnes souhaitent-elles intervenir ou poser des questions ? Sinon, je vous propose de passer au sujet suivant

E. Dernières réunions du Conseil d'administration et du Bureau

Mme Saez :

Depuis notre dernière Assemblée générale, le Bureau s'est réuni deux fois, le 2 décembre 2015 et le 3 février 2016, et le Conseil d'administration, une fois, le 30 mars 2016. Le rapport vous rend compte des décisions qui ont été prises et les comptes rendus sont communicables sur simple demande auprès du secrétariat.

Les principales prochaines réunions inscrites à l'agenda de la CLI sont les suivantes :

- 19 mai : réunion publique relative à GAMMASTER, ionisateur industriel implanté à Marseille. Elle se tiendra à 18h30, au Centre Social et Familial St-Gabriel Bon Secours, 12 rue Richard - 13014 Marseille;
- 30 mai : réunion plénière de présentation des bilans 2015 des autorités de contrôle – ASN, ASND et Inspection du travail. Elle se tiendra à 16h, au Château de Cadarache ;
- 29 juin : visite du chantier du Réacteur Jules Horowitz RJH, sur le Centre CEA de Cadarache ;
- 9 juillet : réunion plénière de présentation des rapports publics 2015 du CEA Cadarache et d'ITER Organization. Elle se tiendra à 9h30, au Château de Cadarache (*depuis, a été reportée à une date ultérieure*).

L'agenda des réunions du 2^{ème} semestre sera fixé le 4 mai par le Bureau.

Autre sujet, nous avons été informés le 12 avril par l'ASN et le CEA du classement au niveau 1 de l'échelle INES, d'un évènement significatif concernant l'installation d'entreposage de déchets radioactifs CEDRA. C'est la géométrie de certains colis de déchets qui est en cause. Cet évènement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté, la sécurité des personnes ou l'environnement de l'installation. Cet incident sera examiné cet après-midi par la Commission Environnementale et Technique pour le CEA.

F. Projet de séminaire Inter-CLI

Mme Saez :

Pour terminer, je souhaitais vous informer que le Bureau a proposé d'organiser en 2017, avec le concours du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, un séminaire inter-CLI du Sud-Est, afin de permettre un échange d'informations et d'expériences avec les CLI de la vallée du Rhône. Le séminaire se déroulerait sur deux jours, les 18 et 19 mai 2017. Un groupe de travail a été constitué pour le préparer. J'espère que le Département des Bouches-du-Rhône nous apportera son soutien.

Nous en avons maintenant terminé avec l'ordre du jour.

Certains souhaitent-ils intervenir sur d'autres sujets ?

Mme Noé :

Je voudrais simplement faire une remarque. Ça ne sera pas le 9 juillet, mais le 7 juillet que j'ai indiqué, parce que le 9 juillet, c'est un samedi. Donc je présume que c'est une petite coquille.

Mme Saez :

On va corriger ça.

M. Mercier :

Au nom du collège des salariés, j'ai une question à poser. Je lis donc cette question : « pour faire suite aux échanges avec M. Bigot lors de l'Assemblée générale du 3 juin 2015 et lors de la commission locale d'informatique du 12 novembre 2015 sur une possibilité d'adhésion de l'organisation ITER à la charte des bonnes pratiques pour la radiographie industrielle en tant que donneur d'ordre. Les représentants de la CGT souhaiteraient connaître la suite donnée à cette proposition. En effet, ces prestations mettent en œuvre des sources radioactives de haute activité déplaçables qui permettent de contrôler les soudures par réalisation de radiographies. Les enjeux de radioprotection sont importants dans la zone d'opération pour les intervenants et lors des transports pour le public. On peut noter également que ces prestations sont inspectables par l'ASN. Afin de se rendre compte de l'étendue de ce type d'activité, nous souhaiterions qu'une communication soit réalisée dans le courant de l'année afin de présenter l'organisation mise en œuvre, le nombre d'entreprises intervenant, le nombre d'interventions, la plage horaire de réalisation, le nombre de transports et le coût dosimétrique associé ».

M. Juan :

On peut tout à fait répondre à partir du moment où on a la demande. Ce que je vous propose c'est de m'envoyer les éléments parce que là c'est compliqué de répondre, mais effectivement on inspecte ce genre d'activité. Et on pourrait tout à fait répondre.

Mme Saez :

Très bien. On vous remercie.

Mme Rodriguez-Rodrigo :

M. Bigot avait pris note de votre question déjà à cette réunion. Et il en est bien conscient. Pour le moment, nous n'avons pas de source radioactive sur le chantier, mais ça va venir. Donc on est aussi prêts à répondre à votre question. Envoyez-nous votre demande si vous le souhaitez et on répondra avec ce qui est en train de se mettre en place et les procédures qui, peut-être, ne seront pas applicables cette année, mais à partir du moment où nous aurons les sources radioactives, évidemment.

Mme Saez :

Très bien. Je vous remercie mesdames et messieurs de votre attention et de votre courage parce qu'il est quand même 13h. Donc nous levons la séance et nous vous invitons, pour ceux qui le souhaitent, à déjeuner avec nous.

Fait à Aix-en-Provence, le 23 juin 2016

Patrick Mercier
Trésorier de la CLI

Patricia Saez
Présidente de la CLI

RAPPEL DES DECISIONS :

Délibération 1 : Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 novembre 2015 est approuvé.

Délibération 2 : Le rapport d'activité 2015 est approuvé.

Délibération 3 : Les comptes 2015 et l'affectation des résultats au report à nouveau sont approuvés.

Délibération 4 : Le rapport financier 2015 est approuvé.

Délibération 5 : M. Virey est élu suppléant de M. Hannecart au Conseil d'administration (représentant des associations).

ANNEXES :

1. Rapport à l'Assemblée générale
2. Rapport d'activité 2015
3. Rapport du Commissaire aux comptes
4. Comptes 2015
5. Rapport financier 2015